

## VILLE D'ISTRES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

**M. le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, je vais, comme à l'accoutumée, faire faire l'appel. Madame Leban, s'il vous plaît, pouvez-vous faire l'appel ?

**Madame LEBAN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.**

\*\*\*

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Catherine QUET, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Johnny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Françoise SLOTTALA, Loïc RAOULT, Lara CAMBILLAU, Véronique DECOMBIS, Marie-Angélique GODIN, Nabila BRAHMIA, Jérémy SIERRA, Géraldine GOUIN (jusqu'au point 22 – Candidature de la Ville d'Istres pour le label 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC) mis en place par le Ministère de la Culture), Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Marie-Cécile BOUTROUX, Rose CRIADO, Grégory GABANOU.

#### Absents excusés :

Yves GARCIA, Adjoint au Maire, procuration à Mme JOULIA  
Suzelle AYOT, Adjointe au Maire, procuration à M. ARAGNEAU  
Géraldine GOUIN, Conseillère Municipale, procuration à M. SIERRA (à partir du point 23 – Conseil Municipal des Jeunes (2023-2026) et Règlement Intérieur – Engagement de la collectivité à respecter et promouvoir les droits des enfants et des jeunes à participer)  
Barbara LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN  
Jade REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Mme CAMBILLAU  
Jocelyn PLANELLES, Conseiller Municipal, procuration à M. PRETOT

#### Absents :

Messieurs Olivier MAYOR, Sandy POLETTO.

\*\*\*

## A – Communications

**M. le MAIRE.**- L'appel est donc fait, merci, Madame Leban. Je voudrais procéder à l'exposé des communications. Celle qui était en numéro 1 est un peu retardée puisque M. Pretot n'est pas là. Espérons qu'il arrive. Je rendrai donc hommage à nos chers disparus dont le nom, le vécu, a été associé à la Ville d'Istres, à son histoire, et qui méritent un hommage particulier.

A ce titre-là, je veux saluer le souvenir de Pierre Loubière qui est décédé le 17 septembre 2023 à l'âge de 90 ans. Issu d'une famille istréenne depuis 1780, Pierre Loubière, dit Pierrot, a vu le jour à Istres le 18 novembre 1932. Marqué par la guerre et l'occupation durant son enfance, il partagera le quotidien de son père, Louis, chef résistant à l'époque et recherché par la Gestapo. Après des études

universitaires, il travaillera aux ponts et chaussées avant d'être appelé en Algérie en 1956. Il rentrera ensuite à la BP puis, en 1967, créera la première librairie-papeterie de la cité Bayanne. Enfin, il intégrera le SAN en 1982 jusqu'à sa retraite en 1994. C'était un homme de passion. Rappelons-nous, il faisait partie de l'équipe première de foot d'Istres pendant 10 ans, avec notre ami, malheureusement aussi bien fatigué, Pierre Bénélian. Il participera aux concours de pétanque, et plus particulièrement celui de la Longue au sein de la Boule Gazeuse où il a été dirigeant, et ce durant 30 ans. Il continuera à s'adonner à côté aux plaisirs de la pêche et de la chasse en tant qu'amoureux convaincu de la Nature. Homme de conviction, fervent socialiste, il le restera tout au long de sa vie. Très attaché à sa Ville, à ses traditions, il suivait avec grand intérêt et fidélité son développement, sa transformation. Il était, je me rappelle, pour en avoir discuté avec lui, curieux et impatient de découvrir le Château des Baumes qui était restauré. Il avait été comblé lors de sa visite car il était très fier de pouvoir dire qu'il y venait régulièrement quand il était jeune. Comblé aussi par sa famille, ce fut un époux, un père, un grand-père, un arrière-grand-père, aimant et aimé. Il a quitté Istres, il nous a quittés, chez lui, entouré des siens. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Je voudrais rappeler à votre souvenir la mémoire de M. Guy Lahondes. Photographe Istréen émérite, Guy Lahondes nous a quittés le 25 juillet dernier à l'âge de 77 ans. Il a été ancien professeur de mathématiques au LEP Latécoère. Il n'a jamais lâché son appareil photo, pour notre plus grand plaisir. En effet, durant plus de 30 ans il a, par la photographie, donné sa vision de la société au travers de sa ville, toujours en s'inspirant de l'humain avec un regard exempt de préjugés. Un regard nourri de l'histoire de vie de toutes les personnes qu'il a rencontrées, de tous les horizons, de tous les milieux. Il s'intéressait aux gens simples qui, par la force de son regard, se révélaient toujours être des parcelles de vies extraordinaires. M. Lahondes, Guy de son prénom, et de l'amitié qu'on lui portait, tout au long de ces années a exposé ses photos dans de nombreux lieux, et sa dernière exposition, intitulée « Rebonds », a eu lieu en octobre 2022 sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Il y présentait 32 portraits et paroles d'agents en insertion professionnelle auprès de l'Association Déclit 13. Rappelons-nous aussi qu'il était un fana, un ambassadeur, du quartier du Prépaou et il en était fier parce que justement il avait l'habitude d'être au milieu de gens simples qui croyaient en lui.

Je voulais également saluer la disparition de M. Max Daumas, décédé le 23 septembre 2023 à l'âge de 85 ans. Ancien combattant, M. Daumas a travaillé 20 ans dans la soudure pour la construction des sites pétrochimiques et industriels et 20 ans à la mairie de Martigues comme garde du canal, où il a permis l'irrigation de tous les terrains agricoles qui traversent Istres et Saint-Mitre-les-Remparts. Bien connu à Rassuen, son village, c'était un grand passionné de boules et un grand spectateur dans ses dernières années, toujours sur le même terrain, sous les platanes, devant le PMU de Rassuen. Une autre passion était la chasse. Il l'a pratiquée durant plus de 60 ans à la société de chasse de Rassuen et puis celle d'Istres. Afin d'honorer sa mémoire, je proposerai de dénommer le terrain de boules de la Cabane Noire, face à la Halle de Rassuen, puisque celui devant le PMU est déjà nommé. Et je vous propose, à la faveur de cette information que je vous donne, d'en tenir compte pour une délibération suivante, afin d'avoir effectivement la dénomination rapidement. Le Conseil municipal présente ses condoléances à son épouse, son fils et ses deux petits-enfants. Je prends donc acte de votre accord, merci.

M. Pierre Muller aussi nous a quittés. Je me rappelle que j'ai appris l'information le jour où j'assistais à l'enterrement d'Eric. Pierre Muller est décédé le 17 août 2023 à l'âge de 88 ans. Natif de Belfort, il s'engage dans la marine nationale en 1953, il rejoint la gendarmerie nationale en 1959 jusqu'en 1973, année de son installation sur la commune et de son intégration sur le site industriel de Sollac.

(Arrivée de M. Pretot.)

Actif au sein du tissu associatif de 1997 à 2017, il préside l'Association patriotique des Combattants Victimes de Guerre, l'ACVG, et occupe le poste de trésorier au football club d'Istres pendant 10 ans. Altruiste et discret, il reçoit par ailleurs plusieurs distinctions, telles que la médaille militaire, la croix du combattant, ou encore la croix de guerre. Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à son épouse Jeanne, ses fils Franck, Thierry, Laurent, et à toute sa famille. Nous aurons aussi l'occasion de trouver un lieu pour faire appel à sa mémoire et qu'elle traverse le temps.

Enfin –un petit côté sentimental qui sera partagé par de nombreuses personnes– je voudrais saluer le départ, avec regrets, de Mme Antonia Durand, que l'on appelait Tonia. Antonia Durand est décédée le 4 octobre 2023 à l'âge de 94 ans. Pourquoi est-elle citée au Conseil municipal ? Parce que

c'était une figure emblématique du CEC. Elle a accueilli durant plus de 30 ans bon nombre d'élèves, de professeurs, d'employés, et ces personnes qui fréquentaient avec elle la cafétéria qu'elle tenait avec son complice Didi. Elle avait beaucoup de classe, toujours à l'écoute, toujours souriante, c'était vraiment une belle personne. Elle est partie rejoindre son mari Dudu, André, qui avait été aussi gardien du CEC. Elle faisait partie, comme lui, de l'histoire du CEC et restera dans le cœur de tous ceux qui l'ont connue. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous lever en leur mémoire.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci. Puisque M. Pretot est là, je reprends l'ordre du jour dans la chronologie qui avait été définie préalablement. Pourquoi je l'attendais ? Parce que celui-ci m'a transmis son initiative de déposer une motion en soutien à Israël. Comme j'avais moi-même l'intention d'appeler la réflexion du Conseil municipal sur le drame qui se noue dans le Proche-Orient, j'ai pensé qu'il n'était pas très convenable d'avoir, non pas une compétition mais en tout cas une diversité de motions sur un sujet où nous ne pouvons avoir qu'une vision commune. Nous nous sommes donc rapprochés et nous avons convenu sur un texte qui peut être présenté à l'Assemblée, ce qui pouvait sortir de son esprit et du mien. Je vais donc vous le lire et après vous vous prononcerez sur cette motion puisque je vous en demanderai un vote.

Le 7 octobre, le Hamas, organisation terroriste reconnue comme telle par l'Union Européenne, a lancé une attaque brutale contre le peuple et l'Etat d'Israël, dont les principales cibles sont les populations civiles. Des femmes, des jeunes, des enfants, sont ainsi abattus sans pitié, martyrisés et pris en otage dans des conditions sordides. A l'heure actuelle, plus d'un millier de victimes innocentes ont perdu la vie dans ce conflit. Lorsque nous avons échangé avec M. Pretot, lui comme moi n'avions pas connaissance des derniers massacres qui ont été recensés ces dernières 48 heures. Ou même 24 heures. Malheureusement, le drame s'est manifesté à une amplitude encore plus horrible.

C'est un drame humain terrible qui conduit à une reprise durable des combats dans cette région déjà durement éprouvée. Ces violents épisodes mettent à l'épreuve des civils qui, de part et d'autre de ce mur, n'aspirent qu'à vivre normalement et dignement. Notre rôle d'élu local n'est pas de se fourvoyer dans de vaines querelles politiciennes mais d'apporter notre solidarité aux femmes, aux hommes et aux enfants innocents qui subissent ce malheur horrible.

Depuis toujours, et nous l'avons encore démontré en février 2022 au début du conflit en Ukraine, nous nous tenons aux côtés des opprimés. Ainsi la Ville d'Istres, attachée à la démocratie, à la paix et à la sécurité des peuples, condamne sans réserve l'attaque provoquée par les terroristes du Hamas. Affirme sa pleine solidarité avec le peuple d'Israël et tous les peuples qui souffrent et qui ont droit à leur sécurité. Appelle à la libération des otages. Appelle de ses vœux à une solution pacifique durable dans la région. Je mets à votre approbation. Qui vote pour ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Nous allons nous lever pour commémorer la mémoire de ces victimes.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci. Je n'ai pas beaucoup de communications. Je vais faire un rappel sur ce qui s'est passé le dimanche 24 septembre à la Bayanne.

A 20h40, les pompiers du SDISS ont été contactés par des locataires du bâtiment R situé allée de la Lavande et allée des Micocouliers à la Bayanne, près du stade André Fuster. Les résidents de l'immeuble ont constaté, derrière des meubles, des fissures dans les murs de leur appartement, aux troisième et quatrième étages de l'immeuble.

Je remets un peu les choses en scène pour que les esprits soient bien clairs : on bouscule une commode et l'on voit une fissure. Si je vous dis cela c'est parce que j'aurai une conclusion sur le sujet après.

Eu égard aux récents événements et par mesure de précaution, les équipes de secours ont procédé à l'évacuation des habitants. 5 familles sont concernées. Alain Aragneau et le Directeur de la police municipale arrivent aussitôt sur place. Immédiatement, nous avons proposé d'accueillir les 5

familles évacuées. J'ai mis à disposition le gymnase Donadieu qui est équipé pour cela, puisque nous avons un élément de crise en permanence qui peut être logistiquement situé à cet endroit, mais celles-ci ont trouvé un hébergement dans leur famille ou leurs amis, ce gymnase n'a donc pas été utilisé. Dès le lendemain j'ai mis en place une cellule de crise coordonnée par Alain Aragneau, en relation avec la police municipale, la police nationale, le SDISS, CDC Habitat (propriétaire de l'immeuble). Nous avons sollicité en urgence une expertise que CDC Habitat a diligenté le mardi 26. Nos services se sont déplacés avec la police municipale et le SDISS afin de se faire un premier diagnostic. Celui-ci a conclu à l'absence de problèmes structurels et a diagnostiqué une fissure de cloisonnage du deuxième au quatrième étage n'occasionnant aucun danger. Le lendemain, l'expert a rendu son diagnostic et a fait les mêmes conclusions. Les locataires ont ainsi regagné leur habitation.

Cependant, le 2 octobre, une nouvelle alerte des locataires au SDISS a engendré une seconde évacuation, toujours liée à des fissures qui se seraient élargies dans le logement du quatrième étage. Dès lors, le mardi 3 octobre, nos services et le SDISS se sont déplacés sur le site, accompagnés d'un nouvel expert diligenté par CDC Habitat, avec un huissier et un représentant du bailleur, afin de constater les désordres. M. Aragneau était à brève distance pour en attendre les résultats. L'expert a conclu le même jour que la fissure élargie au quatrième étage concernait un décollement du mur et des cloisons de doublage situés devant le mur pignon en briques en direction du mur porteur. (Vous voyez un peu la différence dans l'esprit). Le mur porteur qui a été sondé ne présentait, lui, aucune fissure. La vérification des murs par l'extérieur et le contrôle des planchers en béton n'ont montré aucune fissure ni mouvement. L'expert a donc là également conclu à une absence de danger et validé la réintégration des locataires dans leurs appartements.

Toutefois, et afin de supprimer leurs craintes, CDC Habitat est allé encore plus loin puisqu'elle a souhaité prendre en charge une nouvelle nuit pour ses locataires afin de faire un nouveau diagnostic d'un géomètre venu cette fois-ci, après l'aspect vertical, mesurer les effets sur l'aspect horizontal, et voir si les sols pouvaient être gangrenés par quelque chose. Un éventuel écart dû à ces mouvements. Les relevés altimétriques ont été réalisés l'après-midi-même et ont permis d'acter le fait que la structure n'avait nullement bougé. Un nouveau contrôle sera à faire dans un an et une jauge sur le mur référent du rez-de-chaussée a été placée pour permettre des relevés réguliers.

Par ailleurs, la dépose du doublage objet de l'affaissement horizontal et sa reconstruction avec des plaques de plâtre et un isolant est prescrite par l'expertise. (C'est pour effectivement que la fissure sur le mur de doublage soit supprimée). CDC Habitat organise ses travaux avec la locataire qui sera relogée pendant cette période.

Conclusion. D'abord, je remercie M. Alain Aragneau, Mme Gladys Haro, et M. Eric Chatton. Je les remercie pour, à la fois leur intervention mais aussi leur sang-froid, vu les effets intempestifs que l'on avait pu mesurer. Même si cela n'a jamais été agressif et violent, mais ce qui est quand même... Je relativise parce qu'il y a des violences qui sont plus hautes. Mais je regrette qu'à la faveur d'une psychose, qui peut effectivement alerter les esprits, on puisse fournir des occasions à élargir... Ce n'est pas la fissure, c'est élargir les problèmes, qui n'en sont pas réellement. On peut effectivement ne pas être à l'aise dans son appartement pour des raisons de confort, et je trouve que c'est légitime, je leur ai dit –il faut redire que si les logements de la Bayanne sont grands, ils ne sont pas au fait des meilleures normes énergétiques, et aussi de bon aloi de l'équipement interne du logement– mais cela relève, non pas du danger, de l'insécurité. Peut-être du mal-être, voire de la vétusté, sur lequel d'ailleurs nous pouvons peser puisque nous avons un service dédié pour ce genre de chose –qui n'existe pas ailleurs, je le précise quand même, et qui a matière à faire relation avec les bailleurs sociaux lorsque c'est utile– et nous avons 9 fois sur 10 des réponses favorables pour ces interventions qui sont demandées. On se trouve dans une situation où, en poussant une commode, on a trouvé un danger qui pouvait s'avérer criard, qui ne l'était pas, et qui a suscité... C'est là où je demande un peu de mesure, et j'ai demandé à M. Aragneau d'organiser une réunion avec la police d'un côté mais aussi le SDISS de l'autre pour que le principe de précaution soit traité à son véritable degré. Je ne dis pas qu'il faut courir tous les risques mais je dis qu'il faut quand même placer les problèmes où ils se situent. La rue d'Aubagne, avec ses drames comme nous les avons connus, comme la population en a souffert à Marseille, ça a un niveau de réalité qui n'a rien à voir. Le risque que l'on a pu trouver à Martigues relève d'une inquiétude justifiée et le maire a fait ce qu'il fallait avec ses services pour que l'alerte et aussi les dispositions soient prises. Nous, ce n'est pas du tout pareil. Loin de là, à un niveau plus qu'inférieur. Je ne veux donc pas que l'on soit mêlé à ce genre de situation. Ou si on doit l'être, de manière précise, réelle et justifiée. Car là c'est créer une psychose inutile, c'est accréditer les thèses que finalement, peu ou prou, le bailleur ou la collectivité ne se

soucient pas de ses ressortissants, ce qui est quand même particulièrement faux puisqu'encore une fois nous avons un service dédié pour que les choses se passent du mieux possible. Je veux que les choses soient rétablies à leur vérité et, s'il y a lieu effectivement de procéder à des études, des instructions de dossiers, parce que des gens veulent partir, ça je peux le comprendre, il n'y a pas de doute là-dessus, mais qu'il n'y ait pas d'amalgames avec des situations qui ne sont pas et qui ne relèvent pas du danger.

J'ai dit qu'il n'y avait pas de péril en la demeure, cela a été relaté, justifié, et je crois que le principe de précaution qui a été pris une fois, de manière un peu compréhensible, a pu être repris une deuxième fois alors que les diagnostics étaient suffisamment tranquilles pour que l'on n'ennuie pas les gens une deuxième fois parce que des personnes se sont senties ennuyées de se retrouver finalement à taper à la porte de leurs voisins, de leur famille, de leurs amis, pour être hébergées en urgence.

Et je terminerai ces communications par une bonne nouvelle, la commune a candidaté au concours d'« Environnement 2023 » lancé par Provence Tourisme. Proposé annuellement, ce concours départemental est ouvert à l'ensemble des communes labellisées ou non « Villages et Villes fleuries ». A travers ce concours, Provence Tourisme offre une reconnaissance aux projets respectueux du cadre de vie et de l'environnement en promouvant de nouvelles façons de concevoir, de gérer et de vivre au cœur des territoires. Le dossier de candidature établi par la Ville présente des actions engagées pour un bon usage et des économies de la ressource en eau développées avec : la pose de douchettes et d'embouts mousseurs de robinets dans les bâtiments communaux permettant de diminuer le volume d'eau écoulé dans tous les bâtiments publics municipaux, ainsi que les logements communaux. Des actions poursuivies pour l'amélioration et la rénovation du réseau d'arrosage des espaces verts. Outre les actions poursuivies pour les détections et réparations de fuites sur le réseau, il est projeté l'installation d'un réseau connecté permettant un pilotage approprié de la distribution d'eau nécessaire aux végétaux, tout en permettant d'identifier les points défectueux. L'adaptation des espèces végétales et la mutation vers des jardins secs dans les projets d'aménagement des espaces verts. Entre parenthèses, nous allons avoir bientôt la tournée du jury pour notre fleur que l'on espère prolonger dans le futur, puisque nous sommes candidats à notre propre succession et au même niveau. On aura cette occasion de faire état de nos qualités sous cet aspect-là.

Le projet de remplacement des pelouses de certains terrains sportifs par revêtement synthétique, tel que pour un stade au complexe Audibert, un stade supplémentaire. Le projet en cours de réutilisation des eaux de vidange des piscines, le projet de Naturothèque, lieu dédié à l'éducation, à l'environnement et au développement durable. Pour ce projet, il a été mis en avant l'économie d'énergie comme maître-mot pour la partie bâtie. Les demandes ont été faites à l'architecte pour apporter toutes les solutions en énergies renouvelables et méthodes de construction permettant une très faible consommation. En plus, en faisant appel à une architecture basée sur un bois particulier qui se trouve uniquement dans notre région : le pin d'Alep. Il ne porte pas le nom de la région mais il est quand même cultivé vers Aubagne. Il a notamment été mis en avant l'isolation du bâti réfléchi de sorte que les besoins en chauffage soient les plus minimes possibles, et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit d'ajuster la structure au-dessus des zones de circulation. Enfin, un focus a été fait sur les modes doux avec la réalisation des pistes cyclables sur la commune.

La cérémonie de remise de prix pour le concours 2023, à l'occasion de laquelle la commune sera distinguée, aura lieu le 8 novembre prochain à l'Hôtel du Département. M. Yves Garcia, Adjoint au maire délégué à l'environnement, à l'écologie, au cadre de vie et aux Comités d'Intérêt de Quartier, Mme Marie-Jo Alvernhe, conseillère municipale déléguée à la promotion de la Ville et aux labels, Mme Decombis, conseillère municipale chargée du tourisme et du jumelage, représenteront notre Ville, et je pense qu'ils seront accueillis par Mme Joulia qui accompagnera Mme Fassa pour la remise de ce prix.

J'en profite pour féliciter Mme Véronique Decombis pour son entrée au Conseil d'administration de Provence Tourisme en tant que Vice-présidente. Je remercie les services municipaux pour leur engagement et le travail qu'ils fournissent au quotidien. Ces récompenses sont le fruit de leurs efforts pour améliorer le cadre de vie de nos administrés. Bravo, merci, continuez.

Je continue sur Mme Decombis puisque j'ai décidé de lui attribuer la mise en organisation du cinquantième anniversaire du jumelage Istres-Radolfzell qui aura lieu l'an prochain. Madame va donc accorder cela au nom de la commune pour la participation de la commune et avec l'équipe qu'elle me désignera.

J'en ai terminé pour les communications.

## **B — Approbation des Procès-Verbaux de la séance du Conseil Municipal du 13 juillet 2023**

**M. le MAIRE.** - Si vous en êtes d'accord, je vais passer à l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2023. Y a-t-il un commentaire, un ajout, un retrait ? (Pas d'observation.)

Je le considère donc comme approuvé à l'unanimité.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

## **C — Décisions valant délibérations du 3 juillet 2023 au 29 septembre 2023**

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 3 juillet 2023 au 29 septembre 2023, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

**M. le MAIRE.** - Y a-t-il un commentaire ? Monsieur Gabanou.

**M. GABANOU.** - Monsieur le Maire, bonjour. Chers Collègues, bonjour. Monsieur le Maire, vous avez pris une décision, notamment la numéro 417, elle concerne le mandat de vente conféré à 4 agences immobilières pour la mise en vente du Château de Couloumé dans le Gers. J'aurais voulu savoir :

Première question, s'il était possible d'avoir le nom des 4 agences.

Deuxième question, le montant qui a été mis pour cette vente.

Et ensuite, la troisième, que va devenir le personnel qui est affecté à cet endroit ?

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Gabanou, je suis désolé que vous soyez absent de la réflexion lorsque celle-ci se porte à la connaissance du Conseil municipal. Même si je comprends bien que vous ayez le souci d'avoir des explications complémentaires, et c'est sur le complément que je vais vous répondre puisque l'ajout principal porte sur ce qui existe déjà et que j'ai déjà expliqué ici, et vous étiez présent ce jour-là. Que ce soit l'occasion pour en parler, je veux bien, mais ne faites pas croire que vous découvrez les choses, elles sont expliquées ici.

D'abord, je reprends le dispositif dans sa complétude d'explication. Pourquoi nous séparons-nous du Château de Couloumé ? Pour la simple et bonne raison qu'il n'a plus le même intérêt qu'auparavant. Parce qu'il était basé sur deux choses fondamentales pour nous : l'utilisation par notre population à travers des associations, des clubs, qui ont connu une espèce de frénésie d'utilisation à une certaine époque, qui n'a pas duré très longtemps, mais qui aujourd'hui n'existe plus du tout. La deuxième chose, qui est un élément aussi fondamental, c'est la mise à disposition au personnel enseignant pour créer des semaines pour les classes transplantées. Cela a eu aussi au départ un intérêt, cela s'est estompé. Cela a été supprimé avec le temps parce que les enseignants considèrent, ils n'ont pas tort, qu'une semaine étant faite de 7 jours, si l'on veut avoir les jours pleins, si on prend le début pour y aller et la fin pour retourner, c'est 2 jours de moins, que l'on n'impute pas sur le week-end. Finalement, on emmenait donc les *gamins* pour 3 jours. Auparavant c'était sur la semaine précédente mais les enseignants, et on peut le comprendre, n'avaient pas envie d'avoir 2 week-ends perdus, ils ont donc abandonné cette formule. Nous nous sommes donc retrouvés dans un cas où nous n'en avons pas une utilisation majeure et nous l'avons mis à disposition de qui pouvait être intéressé, cela a été le cas des gens de la Région. Nous n'avons pas vocation, nous, à être organisateurs d'événements privés ou publics qui sont organisés par des groupes extérieurs ou par des collectivités. Nous nous en sommes donc séparés et nous avons bien sûr contacté –et je vous signale que je l'ai dit aussi au Conseil municipal– comme nous le faisons chaque fois, ici comme ailleurs, les Domaines qui nous ont donné un prix, et je vous l'ai dit, 2 M€. Et nous avons effectivement demandé à des agences qui ont une qualité particulière pour s'adresser à des clients, qui ont une certaine capacité ou un certain intérêt à acheter ce type de lieux imposants et qui coûtent quand même relativement cher, de piloter, d'instruire, des recherches pour

procéder à la vente. Donc les 4, vous voyez, si cela vous intéresse, je ne sais pas ce que vous allez en faire. Peut-être que vous allez vous recycler vous aussi, moi je les ignore, cela m'intéresse peu. D'ailleurs ce n'est pas de mon niveau et j'ai demandé aux services de bien faire leur travail, ce qu'ils ont fait.

Et pourquoi l'élargissons-nous ? Parce que nous avons, pour l'instant, la chance d'avoir quelqu'un qui est représentant d'un groupe hôtelier qui est intéressé, qui pourrait effectivement aller au bout mais qui nous demande de patienter un peu compte tenu des circonstances du moment qui, dans l'actualité, ne sont quand même pas très propices ni très favorables. Bien que, encore une fois, les financements sont mis sur pied pour cette opération. Mais d'une certaine manière, *fairplay*, élégante et honnête, il nous a dit qu'il ne devait pas être le seul et qu'à partir de là, que d'autres ouvertures soient lancées vers d'autres agences immobilières. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Cela vous suffit, Monsieur Gabanou ?

**M. GABANOU**.- Et pour le personnel ?

**M. le MAIRE**.- Que voulez-vous que je vous dise ? Le personnel, soit il sera repris par celui qui est effectivement, comme vous le savez dans la loi, soit il sera appelé à d'autres fonctions dans notre collectivité.

**M. GABANOU**.- Merci de votre réponse.

**M. le MAIRE**.- Je vous en prie. Y a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur Caillat.

**M. CAILLAT**.- Je renouvelle ma demande. Lorsque nous recevons l'ordre du jour du Conseil municipal il y a toujours énormément de décisions valant délibérations qui sont écrites de façon assez succincte, ce qui fait qu'il nous faut un temps infini pour essayer de bien les comprendre.

**M. le MAIRE**.- Oh ! Monsieur Caillat ! Pas vous ! Vous avez été maire ! Donc quand vous voyez quelque chose comme cela vous pensez immédiatement, même à l'ère du numérique, que vous avez une disposition particulière de réflexion, d'attention, voire de décision, au préalable. Donc pas vous.

**M. CAILLAT**.- Monsieur le Maire, quand on lit...

**M. le MAIRE**.- D'autant, Monsieur Caillat, que comme je l'ai dit –et vous vous y êtes conformé, cela montre très bien que vous pouvez travailler de manière adéquate– vous avez rencontré nos services, M. Notarianni un long moment et M. Davini aussi, qui vous ont donné tous les renseignements.

**M. CAILLAT**.- Les deux pour le prix d'un. C'est ce que je leur ai fait remarquer.

**M. le MAIRE**.- Mais ils ne sont pas gratuits pour la collectivité, et chaque fois ils perdent du temps. Donc, si l'on pouvait rassembler sur une seule personne, ce serait bien. Parce qu'ils ont quand même le même degré de connaissance des dossiers, je vous rassure. Mais peu importe. L'important c'est que vous soyez rassuré après ces explications sur toutes les questions que vous vous posez. Ce sera continué chaque fois que vous en aurez besoin, et donc si un texte vous paraît incompréhensible –mais je pense que d'autres le comprennent bien puisqu'ils ne demandent pas les renseignements– il vous sera donné accès.

**M. CAILLAT**.- Je n'ai jamais dit que les textes étaient incompréhensibles, je vous ai dit qu'ils étaient succincts. J'ai demandé un rendez-vous avec M. Davini et, à ma grande surprise, M. Notarianni est venu nous joindre en précisant que certaines questions pourraient avoir un lien juridique. J'ai eu la chance de les avoir tous les deux effectivement, ce qui m'a permis d'avoir beaucoup de réponses à beaucoup de décisions valant délibérations.

Il y en a 2 qui continuent à attirer mon attention, c'est la 382-2023 « contrat de location à titre exceptionnel et transitoire d'un logement non meublé de type 3, sis groupe scolaire Jacqueline Auriol, au profit d'une administrée ». Pour les autres j'ai eu les réponses qui correspondent, donc je n'en parle même pas.

Depuis 2020 vous avez déjà eu la même démarche vis-à-vis de certaines personnes, on n'est jamais intervenu parce qu'on a toujours pensé que c'était une action sociale vis-à-vis de certaines personnes. Là je m'étonne parce que la décision valant délibération fait état d'une administrée mais celle-ci n'est pas une administrée lambda, c'est quand même un haut cadre de notre Ville. Je m'interroge sur le fait que l'on puisse donner, attribuer, un appartement de type 3 de 85 m<sup>2</sup> de surface habitable avec une terrasse couverte à un loyer qui, à mon avis, paraît, je ne vais pas dire dérisoire mais très bas par rapport aux loyers qu'il y a à l'heure actuelle en ville. Donc je m'interroge parce que je pense que si cet appartement...

**M. le MAIRE.**- Vous êtes en train de nous dire clairement –parce que, ne tournez pas autour du pot, Monsieur Caillat, on vous voit arriver comme un soleil là– que par un copinage particulier on a attribué à un cadre de l'administration un logement qui aurait un prix dérisoire. Je vous signale que le prix dérisoire –qui n'est pas tout à fait le bon vocabulaire à employer– est quand même lié aussi, comme on le fait chaque fois, à un élément qui s'appelle France Domaine, et c'est en fonction de. Donc nous n'avons pas fait un acte de copinage, nous avons effectivement fait agréer, et par acceptation, le prix qui était proposé par les services officiels.

Deuxièmement, si vous êtes en train de nous dire qu'on ne devrait pas, et qu'on pourrait effectivement l'appliquer à d'autres, je vous signale quand même que cela fait partie du patrimoine de la Ville qui est dédié... Cela ne vous donnera pas plus d'explications...

**M. CAILLAT.**- Je préfère mon nom.

**M. le MAIRE.**- Vous avez raison. Cela fait partie du patrimoine, qui est d'ailleurs au départ orienté vers les enseignants qui ont toute latitude à le solliciter. Nous en avons d'ailleurs attribué cette année encore à des enseignants, et à partir du moment où il en reste et où il y a une utilité pour quelqu'un qui rend des services à la collectivité... Cela évite quand même à cet agent de faire des déplacements quotidiens, puisqu'elle était obligée d'aller à Marseille à un certain moment pour suivre la scolarité de son enfant, maintenant c'est terminé, les choses reviennent... Nous avons donc effectivement capacité. Nous sommes dans un bon droit, autant juridique que moral. Parce que c'est peut-être sur l'aspect moral que vous voulez insister, mais je ne trouve pas que les services m'aient fait une mauvaise proposition, moralement parlant, pour que l'on puisse aider un cadre à travailler dans le bien-être professionnel qu'il connaît tous les jours en travaillant à proximité de son lieu. Merci.

**M. DAVINI.**- Pour le dire quand même, et ne pas donner l'impression de ne pas tout dire, on a discuté longuement de ce sujet. Il ne faut pas dire qu'on ne l'a pas fait. Et on a même travaillé sur la thèse du logement de fonction et logement locatif. Donc il faut juste ne pas dire qu'on n'en a pas parlé.

**M. CAILLAT.**- Mais je n'ai pas dit ça, Monsieur Davini.

**M. DAVINI.**- Vous avez dit qu'on a parlé de beaucoup de sujets...

**M. CAILLAT.**- Monsieur Davini, vous avez tendance quelquefois à me faire tenir des propos que je ne tiens pas. Monsieur Davini, nous en avons parlé.

**M. DAVINI.**- Longuement.

**M. CAILLAT.**- On a échangé sur : qu'est-ce qu'un logement de fonction, qu'est-ce qu'un logement qui n'est pas de fonction ?

**M. DAVINI.**- La première question que vous avez posée c'est que quelqu'un vous avait dit que l'on avait attribué un logement de fonction à un cadre de la collectivité. Ce que j'ai repris, j'ai dit « Non, ce n'est pas un logement de fonction, c'est un logement payant », dont la valeur locative est établie par les bases communales, et donc pas plus. On en a parfaitement parlé. Je voulais juste dire que l'on n'a pas du tout escamoté le sujet.

**M. CAILLAT.**- Vous ne l'avez pas escamoté. Je vous signale que pour les autres questions que nous avons abordées les réponses ont été apportées. J'en avais une vingtaine...

**M. DAVINI.**- Celle-ci aussi.

**M. le MAIRE.**- Celle-ci aussi. Donc on se demande pourquoi vous refaites... Si ce n'est que vous voulez instituer un climat suspicieux, mais ça ce n'est pas votre nature.

**M. CAILLAT.**- Non, pas du tout.

**M. le MAIRE.**- Je grossirais en pensant cela. C'est un effet de loupe, un effet de tropisme, je me fais des idées. Passez à la deuxième question, s'il vous plaît.

**M. CAILLAT.**- La deuxième question c'est la 393 dont nous avons également parlé. Je voudrais savoir, l'emprunt à long terme, à taux fixe, c'est un emprunt qui représente quelle somme ? Parce que ça, nous ne l'avons pas eu. C'est un emprunt à taux fixe, je n'ai pas eu le taux. La seule chose sur laquelle vous m'avez éclairé c'est que cet emprunt servira à faire des travaux dans les installations sportives.

**M. DAVINI.**- C'est écrit.

**M. CAILLAT.**- C'est aussi ce que vous m'avez dit. Mais « emprunt à long terme, à taux fixe, à souscrire auprès du Crédit maritime », il y a un emprunt, de combien est le montant de l'emprunt ?

**M. DAVINI.**- C'est un emprunt qui rentre dans le cadre des emprunts que nous avons votés, celui-ci est de 1 M€. A taux de 3,5 %, ce qui est un taux très intéressant par les temps qui courent. Et l'on en a d'autres. On en aura d'autres qui sont des dispositifs liés aux économies d'énergie. A chaque fois que l'on peut rentrer dans des dispositifs spécifiques pour avoir des taux très avantageux nous sautons sur l'occasion. Celui-ci en est un. Il y en a eu d'autres et il y en aura d'autres parce que nous avons voté un montant d'emprunt qui avoisine les 7 M€, il me semble, de mémoire. Ces emprunts-là seront réalisés tout au long de l'année, si l'on en a besoin.

**M. CAILLAT.**- Et « à long terme » cela veut dire combien ? 15 ans ?

**M. DAVINI.**- Non. « Long terme » c'est plutôt 25 ans. Ce sont des bâtiments qui ont une durée de vie de 50 ans. On peut même emprunter sur 50 ans. Mais les banques ne nous prêtent pas sur 50 ans.

**M. CAILLAT.**- Merci.

**M. le MAIRE.**- Si j'essaie de rentrer –mais peut-être que je me fourvoie– dans les méandres de votre méditation, votre recherche d'explication, je pourrais accréditer la thèse là aussi que finalement... Sauf éléments complémentaires que l'on peut donner et que je crois que M. Davini vous a quand même donnés au moment où vous l'avez rencontré, c'est éviter l'idée : un, que l'on cacherait des emprunts que l'on transmet à la faveur d'une demande particulière ; deux, que l'on serait en train d'opérer un nouvel emprunt. Avec bien sûr en relief l'idée de « Houlala, qu'est-ce qui arrive ? ». Bref, les poncifs habituels, les reproches. Ou on a compris que l'emprunt est un élément de gestion fort utile qui nous aide dans la réalisation de nos investissements. C'est dans un programme établi que les services ont l'intelligence... Et vous devriez les féliciter, Monsieur Caillat, au lieu de poser des questions qui ont une nature suspicieuse.

**M. CAILLAT.**- Mais rassurez-vous, j'en félicite de temps en temps.

**M. le MAIRE.**- Vous devriez les féliciter, parce qu'ils sont proches de la meilleure réalité pour la commune pour avoir le moins fort débours à faire au niveau de l'emprunt à contracter. Il ne s'agit

donc pas, je vous rassure, d'un emprunt supplémentaire, il s'agit d'un emprunt qui est fait dans le cadre de plans que nous avons votés ici.

**M. DAVINI.** - Juste une précision parce qu'on nous en a fait la demande, c'est pour cela que je dis « Je ne sais pas si cela va être transformé ». On nous a dit « Mais vous vous rendez compte, vous êtes cautionnés par une banque au Luxembourg ». Alors on ne fait pas de trafic de comptes à l'étranger, c'est juste que la banque au Luxembourg c'est en l'occurrence la BEI, la Banque Européenne d'Investissement, qui est tout à fait légale et tout à fait réglementaire. Je le précise parce qu'on nous a posé la question.

**M. le MAIRE.** - Nous pouvons passer maintenant au sujet principal qui est l'ordre du jour concernant bien sûr toutes les questions qui méritent une délibération.

## **FINANCES**

### **1) Budget principal - Exercice 2023 - Décision Modificative n°1**

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais, avec votre permission, jumeler les dossiers 1 et 2, l'un portant sur le budget principal de la décision modificative, l'autre sur une autorisation de programme et crédits de paiement. L'objet de cette décision modificative est, d'une part, de reprendre au budget les dernières recettes de la régie de la Maison Familiale de Vacances de 15 000 €, puisque je vous rappelle que l'on procédait à sa transformation. D'abord en termes de bâti, en termes d'occupation, puisque ce sont les clubs sportifs qui y sont, et bien sûr par la nature du service rendu. Ainsi que –c'est l'objet du deuxième dossier– d'ajuster les crédits d'investissement pour la construction du théâtre. Puisque là aussi vous voyez que nous avons lancé un projet qui va assez vite, nous nous en félicitons, qui a fait l'objet d'une présentation à la population il y a quelques jours et qui maintenant est lancé grâce au soutien de la Métropole pour sa réalisation, que nous espérons le plus vite possible, indépendamment des vicissitudes d'un chantier qui est toujours un peu lourd et qui demande des études complémentaires sur la présence de la nappe, sur la nécessité de fouiller un peu les lieux pour être tranquillisés dans l'absolu, et après pour ériger le bâtiment lui-même. Tout cela est en ligne de compte et pris en compte en partie dans le point numéro 2 que je vous soumetts.

Pour le premier point, y a-t-il des observations, des commentaires ? (Pas d'observation.)  
Je considère donc qu'il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION** : 1 voix (GABANOU Grégory)

### **2) Autorisations de programme et crédits de paiement - budget principal**

Rapporteur : M. le MAIRE

Il y a des crédits pour le Théâtre de l'Olivier, pour le parc urbain et pour l'avance sur le Domaine de Conclué.

**M. GABANOU.** - Abstention pour les deux points.

**M. le MAIRE.** - Vous n'êtes pas favorable à ce que l'on fasse un théâtre ? Vous n'êtes pas favorable à ce que l'on fasse un parc urbain ? Et vous n'êtes pas favorable à ce que l'on puisse offrir à des familles et des enfants qui vont mourir un petit climat ambiant, voire un peu éloigné de ce drame qu'ils vivent ?

**M. GABANOU.** - Je vais vous répondre, Monsieur le Maire. Une fois de plus, 22 M€ pour le Théâtre de l'Olivier. Ce sont les futures générations d'Istréens qui vont payer. C'est comme le patrimoine qui s'envole, que vous vendez à droite à gauche. Merci.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Gabanou, si vous étiez un peu précis sur les sujets et que vous ne fassiez pas simplement acte de présence pour parler, pour vous montrer ou pour susciter des

suspensions, quand vous ne prenez pas la mesure de vos passages sur les réseaux sociaux, vous seriez peut-être tenté de regarder les choses dans leur vérité.

**M. GABANOU.** - Ils vous intéressent, mes passages.

**M. le MAIRE.** - Je parle !

**M. GABANOU.** - Allez-y, je vous laisse parler. Calmez-vous, ne vous énervez pas.

**M. le MAIRE.** - Ces crédits, ils sont en relation couverte par la Métropole.

**M. GABANOU.** - Je le sais, mais c'est quand même de l'argent du contribuable.

**M. le MAIRE.** - Merci.

**M. GABANOU.** - Il y avait un Théâtre de l'Olivier et maintenant, 22 M€ pour un nouveau théâtre. C'est tout ce que je vois. Chacun son avis.

**M. le MAIRE.** - Merci. Vous êtes très utile pour le développement de notre Ville et pour son bien-être, je vous en remercie.

**POUR :** 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTION :** 1 voix (GABANOU Grégory)

#### **4) Concours aux associations - Exercice 2023**

Rapporteur : M. le MAIRE

Ensuite, le concours aux associations. Je vous propose d'avoir un regard attentif pour la demande qui concerne le foyer socioéducatif du collège Louis Pasteur pour un voyage en Grèce, pour le collège Louis Pasteur pour un séjour dans une station alpine, à Sept Laux, pour Alain Savary qui va aller en Italie. Et je vous propose également de mettre en place une petite somme à la disposition d'Infuria e-sport, notre partenaire qui va faire des manifestations dans le cadre de ce nouveau sport qui va être implanté au CEC. Je vous propose également que nous ayons un soutien pour 2 kayakistes qui vont être ou qui ont été au championnat du monde aux Etats-Unis et qui méritent aussi un soutien. 5 000, 4 000, 3 240, 1 000 et 1 500.

En outre, le Conseil municipal est invité à attribuer, pour l'année 2023, une subvention de fonctionnement de 3 150 € à l'Association 1, 2, 3 Bébé, et une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Association des plaisanciers du Port des Heures Claires. C'étaient des oublis de la dernière fois.

Sur l'ensemble de ces dossiers, je vous demande votre approbation.

**Foyer Socio-éducatif du collège Louis Pasteur (voyage en Grèce en février 2024)**

**5 000 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Foyer Socio-éducatif du collège Louis Pasteur (séjour ski Les Sept Laux) 4 000 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Foyer Socio-éducatif du collège Alain Savary (voyage en Italie en décembre 2023)**

**3 240 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Infuria e-sport (mise en place d'évènements e-sportifs à Istres) 1 000 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Istres Entressen Canoë Kayak (participation de deux kayakistes aux Championnats du monde aux Etats-Unis) 1 500 €**

**POUR :** 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote :** 1 voix (SLOTALA Françoise)

**Association 1.2.3. Bébé 3 150 €**

**POUR à l'Unanimité des présents et représentés**  
**Association des Plaisanciers du Port des Heures Claires (APPHC) 1 000 €**  
**POUR à l'Unanimité des présents et représentés**

Vous êtes d'accord ? Ce sont des dépenses, Monsieur, pour les Istréens. Là vous êtes favorable, c'est bien. C'est exactement la même chose, sauf que c'est peut-être une autre dimension évidemment dans l'histoire d'Istres.

**3) Prise en charge financière par la commune des abonnements annuels au Pass Métropole scolaire et au Pass annuel étudiant pour les Istréens au titre de l'année scolaire 2023-2024**

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous rappelle que lorsque nous étions en place au Conseil de Territoire j'avais demandé –et tous les élus membres de ce Conseil et représentant leur commune, le maire en premier rang, l'avaient approuvé– la prise en compte des transports scolaires. Nous n'avons pas pu imaginer que cela puisse durer, du moins nous l'avons imaginé mais l'on nous a donné un moratoire dans le temps pour que cette disposition soit conforme à tout ce qui se pratiquait dans l'intégralité de la Métropole, puisque nous étions le seul Conseil de Territoire à avoir promu cette idée. Nous avons eu gain de cause pendant 2 ans mais la troisième année on nous a dit de revenir à quelque chose qui soit conforme à la réalité métropolitaine dans son intégralité, par souci d'uniformité. C'est un mot un peu déplaisant lorsqu'on a le sentiment d'avoir un service public supérieur rendu chez nous mais c'est ainsi.

Je vous propose que nous nous substituions cette année, ce qui ne nous avantage pas mais qui rentre dans la continuité de cette politique pour prendre en charge ces frais. A travers différents tarifs de pass scolaires, c'est donc l'objet de cette délibération.

**POUR à l'unanimité des présents et représentés**

**5) Soutien aux collectivités et populations du Maroc et de la Libye**

Rapporteur : M. le MAIRE

Nous évoquons le Proche-Orient tout à l'heure pour des raisons de conflits entre des gens qui vivent à côté les uns des autres mais qui arrivent difficilement à supporter la réalité de leur identité et l'attachement à leur terre respective. Nous allons maintenant évoquer un autre type de drame qui est tout aussi lourd puisque ce sont des drames naturels qui touchent énormément de populations.

Nous avons eu malheureusement à constater que la terre avait tremblé au Maroc et que la Libye avait fait l'objet, elle, d'une tempête tonitrueuse, qui ont fait de nombreuses victimes. Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de crédits pour ces opérations mais nous avons un devoir moral de solidarité. Nous avons fait en sorte qu'en fouillant quelques lignes nous puissions participer à cet effort de solidarité. Je vous propose donc de donner 5 000 € aux Cités Unies de France qui se chargent de toute l'aide logistique, sanitaire, alimentaire, au Maroc, ainsi qu'au FACECO, soutien à la population de la Libye suite à ces inondations, pour la même somme. Etes-vous d'accord ?

**M. PRETOT.**- Monsieur le Maire, je voudrais ajouter, je pense que vous en serez d'accord, un message aussi d'unité du Conseil municipal concernant l'Afghanistan, puisque, vous le savez, eux aussi ont subi des tremblements de terre terribles et subissent la double peine, après le retour des talibans, d'avoir aussi un tremblement de terre qui a fait plus de 2 000 morts à l'heure actuelle. C'était pour associer à votre délibération, que l'on soutient évidemment, une pensée pour les Afghans.

**M. le MAIRE.**- Oui, Monsieur Pretot, vous avez entièrement raison de faire cette allusion par rapport à cet additif. Nous y avons pensé avec mon cabinet et l'administration mais compte tenu que c'était malheureusement... Tout est malheureux, mais encore plus par rapport au Conseil municipal, après l'envoi des différents dossiers, nous ne l'avons donc pas rapporté. Mais c'est effectivement un élément que... Je vous propose même, sous réserve que, et avec votre accord, nous essayions de trouver 5 000 € supplémentaires pour y ajouter notre contribution. Etes-vous d'accord ?

**Mme CRIADO.**- Monsieur le Maire, la question que je me pose c'est : comment peut-on prévoir un soutien, principalement pour le Maroc, alors que le Maroc a refusé l'aide de la France ? Je ne vois pas pourquoi on débloquerait des fonds pour un pays qui ne veut pas de la France. Je comprends et

je suis peinée pour tous ces gens blessés mais ils ont chacun des communautés qui font des collectes, on peut participer aux collectes si on le désire, mais là, imposer à toute une population une somme, puisque ce sont les Istréens qui payent indirectement, même si vous estimez qu'elle est dérisoire, 10 000 € ce n'est pas rien. C'est dérisoire par rapport au besoin, je le comprends, mais il y a la Croix Rouge, il y a d'autres associations humanitaires qui ont participé. Mais c'est surtout le fait que le Maroc, dès le début, a dit qu'il ne voulait pas de la France, par rapport au rapprochement de la France –je parle du gouvernement– avec l'Algérie. Donc moi je m'y oppose.

**M. le MAIRE.** - Vous votez contre ?

**Mme CRIADO.** - Oui.

**M. le MAIRE.** - Pour la totalité ? Il y a la Libye aussi.

**Mme CRIADO.** - Je suis obligée. On vous a déjà demandé de séparer les sommes que l'on donne car on peut accepter pour une association...

**M. le MAIRE.** - Non, Madame, moi je suis pour le respect. Si vous estimez que vous seriez plutôt apte à voter pour la Libye et pas pour le Maroc, on peut effectivement dissocier les deux, puisqu'il y a deux *trucs*.

**Mme CRIADO.** - Alors pourquoi ne donne-t-on pas pour l'Arménie non plus ? Pour les Arméniens qui sont massacrés. Et ce sont des chrétiens en plus. Donc, je ne sais pas. Je trouve qu'on ne donne pas à tout le monde ou on donne à tout le monde. C'est compliqué quand même.

**M. le MAIRE.** - Donc vous ne donnez à personne.

**Mme CRIADO.** - Je vote contre tout le monde.

**M. le MAIRE.** - Madame Criado, moi je ne veux pas m'ériger en grand argentier planétaire et surtout en grand moralisateur de l'ensemble des conflits qui existent sur cette planète. D'abord je n'ai aucune compétence et aucune fonction pour cela. Je ne veux pas non plus tomber dans le côté politicien que vous êtes en train d'instituer en faisant un choix et surtout en expliquant les raisons d'un choix. Je crois que ce qui nous intéresse c'est de savoir si nous avons un geste de cœur ou pas. Si nous estimons que les populations, qui sont en liaison avec les nôtres aussi, qui ont été en liaison avec notre histoire, méritent que l'on ait un geste attentif vis-à-vis d'elles ou pas. C'est une question morale. Ce n'est pas une question politique ni financière. Oui, elle devient financière parce que malheureusement on a une limite et cette limite elle est, non pas sur le « dérisoire » parce que je n'ai pas employé ce terme, mais sur quelque chose que l'on aurait pu faire autrement. A une époque on aurait sans doute fait beaucoup plus, aujourd'hui ce n'est pas possible, mais on tient, je tiens, et je pense que tout le monde tient ici, sauf peut-être vous, à ce que la Ville d'Istres montre son élan de solidarité et son geste de cœur qu'elle a dans la façon habituelle de montrer son humanité. On n'a pas besoin, et heureusement que... Ce serait dramatique parce que ce serait à l'occasion d'incidents de vie, de faits particulièrement horribles et affolants, que l'on se manifesterait. On a une tendance qui est ainsi, et je la remercie. Ce n'est pas la peine d'être accroché à la paroisse ou à un quelconque esprit religieux pour avoir une réaction saine et avec la foi de son cœur. C'est ce que je vous demande d'exprimer. Ce n'est pas pourquoi ci, pourquoi là. Il y aura toujours des raisons... Effectivement, si aujourd'hui la France n'a pas les meilleurs rapports avec le Maroc peut-être qu'il y a des raisons, et sans doute que ce n'est pas à moi de les juger, moi ce que j'ai à juger c'est voir si des gens souffrent ou pas. Et si des gens souffrent peut-être que je peux être à leurs côtés, non pas pour éviter des souffrances, parce que je n'ai pas cette prétention et cette ambition, mais pour au moins essayer de se rapprocher à un baume, à une situation, qui peut l'altérer, voire la diminuer. Merci.

Donc, à part Mme Aragneau... Heu, Mme Criado ! (Rires.) C'est le rapprochement des droites ? Il vaut mieux se rapprocher de Mme Criado que de M. Gabanou.

Alors, dans votre rapport d'activité concernant la fourrière animale, que nous dites-vous ? C'est un lapsus qui a un peu sa signification puisque dans « fourrière animale » il y a « animal », dans « animal » il y a peut-être des chats...

**M. ARAGNEAU.** - Ne vous enfoncez pas. (Rires.)

**M. le MAIRE.** - Voyez comment on en arrive à justifier les liaisons aventureuses.

**Mme CRIADO.** - Monsieur le Maire, une petite plaisanterie, entre parenthèses, je suis allée du côté de Lille, il y a un bar à chats qui est magnifique. (Rires.)

**M. le MAIRE.** - Mais M. Gabanou ne pourra pas vous soutenir parce que ce sont des dépenses que l'on va faire payer aux électeurs et aux contribuables dans les décennies qui arrivent et alors là, même pour les chats...

**Mme CRIADO.** - Ce n'est pas grave, je n'ai pas besoin de son soutien.

**M. le MAIRE.** - Vous avez raison, vous n'avez pas besoin de lui. Nous non plus d'ailleurs.

**Fonds de solidarité de Cités Unies France – Soutien à la population du Maroc 5 000 €**

**POUR :** 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**CONTRE :** 1 voix (Liste En Avant Istres)

**Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – Soutien à la population de Libye 5 000 €**

**POUR :** 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**CONTRE :** 1 voix (Liste En Avant Istres)

**6) Rapport d'activité 2022 concernant la concession de service public relative à la gestion d'une fourrière animale sur le territoire de la Ville d'Istres**

Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - Il n'y a pas de vote sur ce type de dossier. Y a-t-il des questions ?

**M. GABANOU.** - Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.** - Ah ! Finalement.

**M. GABANOU.** - Vous voyez, les animaux, cela m'intéresse aussi. Il n'y a pas que l'argent des contribuables des Bouches-du-Rhône qui m'intéresse.

J'ai lu ce rapport avec attention effectivement, il est bien fait, il est très bien fait, sauf qu'avec l'engagement citoyen...

**M. le MAIRE.** - « Mais ». Cela s'appelle le coup de pied de l'âne.

**M. GABANOU.** - Non, pas du tout. Il manquerait peut-être un élément. L'élément ce serait le temps matériel que cette société met pour intervenir par rapport au problème des animaux. Je m'explique. Ayant un engagement citoyen dans un autre corps, on s'aperçoit qu'il y a de la souffrance animale parce que cette société met un peu trop de temps à arriver. C'est sûr qu'ils ont les Bouches-du-Rhône, la quasi-totalité des Bouches-du-Rhône. Malheureusement, on se retrouve avec des animaux qui sont en souffrance et pour lesquels il serait bien qu'il y ait un rapprochement direct avec au moins une clinique vétérinaire en attendant la SACPA.

**M. le MAIRE.** - Oui. Votre cœur est déchiré et il me semble effectivement traumatisé, chagriné, je vais donc vous répondre.

**M. GABANOU.**- Monsieur le Maire, ce n'est pas une plaisanterie. Si vous voulez... Je vous amènerai une photo la prochaine fois.

**M. le MAIRE.**- Je ne vous ai pas coupé. Je vais vous répondre pour que vous soyez rassuré.

**M. GABANOU.**- D'accord. Très bien. Rassurez-moi.

**M. le MAIRE.**- Mais vous ne serez pas rassuré complètement puisque je vais encore engager des dépenses, et là vous ne pouvez pas faire des dépenses qui vont porter sur le futur, qui pèseront effectivement... Bref. Tout ce que vous savez dire. C'est pour cela, Monsieur Gabanou, que nous construisons un refuge.

**M. GABANOU.**- Mais bien sûr.

**M. le MAIRE.**- C'est pour cela que nous accomplissons un devoir d'investissement envers la protection des animaux et envers aussi les familles qui ont véritablement un attachement à leurs bêtes et qui ont besoin d'avoir des périodes de séjours de bon aloi pour pouvoir avoir leurs propres occupations. C'est pour cela que nous le faisons. Vous voulez compléter, Monsieur ?

**M. ARAGNEAU.**- La SACPA est une société qui est seule sur tout le département et l'on est pratiquement obligé de passer par elle. Il est vrai que le temps d'intervention est long, et M. le Maire vient de vous le dire, c'est pour cela que la construction d'un refuge est envisagée. Cela prend un peu de temps mais cela se régularisera dès qu'il sera fini.

**M. le MAIRE.**- De toute façon ceci est indépendant de notre volonté et donc ne méritait même pas d'être cité.

#### **PAS DE VOTE**

**7) Concession de service public relative à la capture, la prise en charge, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou morts sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale municipale - avenant n°3**  
Rapporteur : M. ARAGNEAU

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**8) Transferts et restitutions de compétences entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres - approbation des rapports de la CLECT du 26 septembre 2023 portant évaluation des charges transférées**  
Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous demande maintenant d'approuver les rapports de la CLECT qui concernent l'évaluation des charges transférées à l'occasion des diverses questions qui ont été menées, autant sur la partie qui concerne la voirie que d'autres éléments qui concernent l'aspect culturel, puisque dans ce cas-là c'est à travers la récupération de la Maison de la danse que nous avons à notifier notre position.

Je ne vais pas tout vous lire dans le détail, dites-moi votre avis et votre intérêt et à partir de là nous passerons au vote.

Je dirai simplement que M. Georgi, qui a été l'homme de la situation, l'a fait avec beaucoup d'écoute, beaucoup de compréhension. Nous-mêmes avons participé à chaque discussion sur les positions financières à transférer, d'un côté comme de l'autre. M. Jean-François Gineste, s'il m'écoutait, serait ravi d'entendre mes compliments et il pourrait effectivement vous dire combien il a défendu les éléments de manière très précise et même belliqueuse. Mais « belliqueuse » dans le sens « acharnée ». Il est arrivé... Pas parce qu'il y avait des incompréhensions ou des divergences mais parce qu'il faut affiner les choses par rapport au passé, par rapport à l'avenir, et il faut donc que ceci reste sur

des éléments qui reflètent la stricte vérité. Je vous remercie et j'espère que tout cela va se retrouver après.

En ce qui concerne les transferts que l'on opère en notre faveur... Tout est fait en la faveur de la collectivité, qu'elle soit métropolitaine ou municipale. Mais plus directement avec nous, puisque je pense à la Maison de la danse, je n'ai pas d'inquiétude par rapport à cela puisque cela viendra à être géré dans nos habitudes, dans nos prévisions et dans nos financements.

Pour l'aspect voirie j'ai bien sûr tenu à des choses de manière très précise. D'abord, qu'on ait la faculté de toujours avoir une équipe qui soit ordonnée sur une notion de travaux d'urgence, dont nous avons effectivement depuis 15 ans institué la capacité et pour lesquels la population a une certaine attente et d'ailleurs n'arrête pas de nous solliciter lorsque ça lui paraît utile. Deuxièmement, j'ai aussi veillé à ce que les transferts se fassent dans la situation la meilleure, c'est-à-dire point par point, agent par agent, des personnes qui allaient partir. Sachant que celles qui allaient partir pouvaient avoir une promotion chez nous et avoir l'assurance que cette promotion soit réalisée pour que dans le degré de réceptivité de ce nouveau personnel il n'y ait pas une distinction qui les amène à avoir une promotion un peu plus tard. Il y a aussi des situations que nous avons réglées par le fait de temps partiel qui est devenu un temps plus élargi, ou le temps de personnes qui étaient en situation à améliorer, vu leur statut. Tout cela a été fait au mieux de chacun.

Enfin, j'ai veillé à deux choses. Principalement à ce que –toujours pour le personnel– des forces istréennes –quand je dis « istréennes » ce n'est pas résidant à Istres, c'est forces travaillant dans le côté municipal pour le service public istréen– soient toujours légitimées de la même façon et disposent des mêmes attributs. J'ai eu les garanties pour cela, faits et notifiés, et notamment avec les discussions que j'ai pu mener avec les nouveaux responsables métropolitains en ayant nous-mêmes comme une espèce de rotule liée à la Métropole mais aussi à nous-mêmes pour avoir justement cette liaison permanente, puisqu'encore une fois nous travaillons en harmonie, en complémentarité et en symbiose.

Pour terminer, j'ai également souhaité que tout ce qui était la part d'investissement, et c'est d'ailleurs l'élément majeur qui a justifié ce transfert... Je vous signale que depuis que ma position a été connue il y en a d'autres qui n'étaient pas partis pour cela qui font la même chose, parce qu'ils ont bien compris que s'il y a un développement sur des lignes importantes c'est avec le concours de la Métropole que l'on pourra y accéder. Je pense que nous sommes garantis. D'ailleurs nous avons une prévision d'investissement qui a été agréée jusqu'à la fin du mandat qui montre bien que cette défense de notre pouvoir de décision a aussi été prise en compte par la Métropole.

Voilà, de manière générale, ce que je peux vous dire. Des éléments particuliers qui doivent se révéler dans le fonctionnement au jour le jour seront faits de manière pragmatique par nos représentants ici, entre l'administration et le duo Davini-Haro, ou Nicolas-Gladys, comme vous voulez, avec les métropolitains qui seront mis en phase avec ceux-là. Monsieur Pretot.

**M. PRETOT.** - Merci, Monsieur le Maire. Je tiens ce sujet sur les charges et les transferts de charges non pas complètement lié à cette délibération mais à un petit sujet d'actualité qui est un irritant pour moi en tant que contribuable, et cette fois-ci c'est plus vis-à-vis de la Métropole.

Normalement on a toutes et tous reçu, pour ceux qui sont propriétaires, nos taxes foncières, qui ont encore augmenté. Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas du fait de la Ville qui n'a pas augmenté son taux, c'est essentiellement dû, à la fois à la revalorisation des bases des valeurs locatives par l'Etat, mais aussi beaucoup à l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM, qui est tellement brutale qu'à titre personnel je prends 300 € supplémentaires sur ma taxe foncière.

Cela m'irrite un peu en tant que contribuable de voir la Métropole augmenter cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères alors que dans le même temps elle a imposé aux entreprises de la Métropole de ne plus bénéficier de la collecte des ordures ménagères. Et on peut le comprendre aussi, le raisonnement était logique, de dire que ce n'est pas au contribuable de payer l'enlèvement des déchets des entreprises. C'est-à-dire qu'au 4 décembre, toutes les entreprises, les hôtels, les écoles, les établissements privés, qui bénéficiaient de la collecte des ordures vont devoir recourir à leur propre prestataire privé et donc prendre ça à leur charge. Pourquoi pas, à la rigueur, très bien. Sauf que cela représente 40 % de la collecte annuelle des ordures ménagères que faisait la Métropole.

En tant que contribuable, je trouve un peu irritant de nous entendre dire que finalement le service public de collecte des déchets va diminuer sa charge de 40 %, puisqu'il ne va plus assumer une

grande partie de ses missions, mais que l'on demande quand même aux contribuables de participer davantage à l'effort financier pour le financer, alors qu'il va coûter moins cher.

Je me dis, du coup, à travers cette question du transfert de charge et de compétence, est-il envisagé par la Métropole de retransférer ou de rendre aux communes une partie des charges supplémentaires dont elle va bénéficier à travers la TEOM ? Ou envisage-t-elle un jour de baisser un minimum la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères compte tenu de l'arrêt qu'elle applique ? C'est une idée que je lance, je sais très bien que vous n'avez pas la réponse ici.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Pretot, je vois votre science politicienne dans la façon d'avancer sur un problème qui n'a aucun rapport avec la délibération que je vous soumetts.

**M. PRETOT.** - Un peu.

**M. le MAIRE.** - Aucun rapport. Là on parle de charge effective due à un service qui est fait de part et d'autre et arrêté sur un schéma de compétences obligatoires ou de compétences sur lesquelles nous avons voulu, nous, apporter notre vision personnelle. Donc votre question... A laquelle je vais répondre, qui mérite une réponse, parce que posée comme cela elle peut se justifier, mais pas tout à fait dans la réalité que vous présentez. Et je le dis d'autant plus sereinement et objectivement que je n'en suis pas le promoteur et je n'en suis pas responsable. Si j'amène des arguments c'est non pas pour défendre mais c'est pour expliquer. J'espère que vous reviendrez objectivement au rapport lorsque je vous demanderai de voter.

Par rapport à ce que vous dites. On est dans une situation qui est absolument extraordinaire parce qu'on est toujours, nous, dans le prisme qui part, à la fois de la qualité de ce qui existe, avec effectivement le prix pour lequel on a payé et qui n'a aucun rapport avec les réalités rencontrées de part et d'autre. Je vous signale que si vous regrettez... Et il est normal que vous le fassiez puisque ça a fait des augmentations supplémentaires. On pourrait dire que l'on est simplement... « Simplement » cela ne veut pas dire que l'on accepte. On est simplement dans une situation où l'on passe d'un taux qui était à 6 % chez nous – pendant des années où personne n'a entendu un compliment sur le niveau des taxes comparatives, c'est toujours dans des effets autres que cela se fait – mais 6 % par rapport à une moyenne qui est de 14 %. Et Marseille 18 %. La loi a fait qu'effectivement il y a des réglementations qui se font sur une règle d'uniformité. Marseille va avoir une taxe rabaisée pour avoir un taux, pour tout le monde, à 14 %. Nous en sommes aujourd'hui, nous, dans le territoire, à 12,5. Il faudra donc imaginer que.

Deuxièmement, par rapport à ce que vous dites qui est la contrepartie. Ou on voit la contrepartie sur le service rendu par rapport à la notion de collecte, ou on la voit dans la notion d'ordures ménagères globales. C'est ainsi qu'il faut le voir parce que le budget intègre la totalité, que ce soit la collecte ou le traitement. Quand vous savez, ou vous saurez, que malgré les efforts que fait la Métropole, malgré les efforts que font les individus, les citoyens (par le tri, par le compost, ces *trucs-là*), les augmentations sont vertigineuses. Ce qui fait que le coût global est toujours largement supérieur à ce qui est possible. Donc aujourd'hui tout le monde travaille pour essayer de ramener les choses.

Comme jusqu'à maintenant il y avait une notion qui était liée à l'intégralité, alors que cela doit être strictement vis-à-vis des citoyens – des foyers, et pas des entreprises qui, entre parenthèses, pour la plupart, les grosses, même les moyennes, ont déjà leur système collecté, et quand ce ne sont pas les grandes mais que c'est spécifique (comme les *toubibs* ou les pharmaciens), elles ont l'obligation d'avoir leur système de collecte – cela touche donc bien sûr des personnes mais cela ne touche pas la totalité qui ont déjà...

**M. PRETOT.** - Cela touche du monde quand même.

**M. le MAIRE.** - Non. Je suis désolé mais Arcelor n'a pas besoin de la collectivité.

**M. PRETOT.** - Mais si vous prenez toutes les entreprises du Tubé...

**M. le MAIRE.** - Je ne discute pas ce que vous venez de dire, mais la notion ce n'est pas « toutes » les entreprises. Ce n'est même pas « tous » les commerces. Casino, ils ne font pas appel...

Il faut qu'à un moment donné on ait conscience que, d'un côté on a un élément exponentiel de l'augmentation des dépenses... Je vous signale que le fait... Que l'on n'imagine pas que j'ouvre un nouvel incendie, bien que cela ait un rapport direct, mais quand on n'arrive pas à comprendre que l'incinération est aujourd'hui le seul mode qui peut essayer de limiter le coût du traitement, on est à côté de la vérité. Parce que la notion d'enfouissement elle se raréfie, elle sera interdite. La notion de décharge elle a déjà disparu. Et nous, il y a une dizaine d'années, après 50 ans de lutte, on est arrivé à avoir la suppression de la décharge d'Entressen, on est donc bien conscient que c'est un élément... Et que reste-t-il ? Il ne reste plus que cela. A partir du moment où on le refuse cela devient un élément problématique où inévitablement il y aura des coûts qui vont se surenchérir parce qu'il y aura peut-être ce refus... Je ne sais pas ce que la Métropole choisira, en tout cas le débat sera lancé dans les semaines, mois, années, qui arrivent parce que c'est inévitable.

A nous de voir comment nous pouvons essayer de limiter notre production. M. Grimaldi pourrait en parler beaucoup mieux que moi mais je prends quand même le sujet à bras-le-corps. Je n'ai pas inventé la formule parce qu'elle existait déjà, mais en tout cas j'essaie de l'appliquer à Istres. Faisons en sorte que nos déchets soient notre chance. Et faisons en sorte que nos déchets deviennent des matières premières. Dans les projets de l'Ecopôle que nous lançons à côté du Tubé, en tout cas vers la route de Miramas, il y a des sujets qui intègrent ce genre de données pour avoir des usines qui, à la fois produiront l'énergie qui donnera une notion énergétique plus profitable, mais aussi qui viendront s'appuyer sur une récupération d'ordures ménagères et donc, par nature, qui seront de nature à limiter l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères.

**M. PRETOT.** - Je rapporte juste un dernier détail. J'entends ce que vous me dites mais cela reste un argument qui pour moi est difficile à intégrer à partir du moment où il va y avoir 40 % de collecte en moins, en revanche les 40 % de recettes continuent d'arriver. C'est-à-dire que les entreprises qui ne bénéficieront plus de la collecte continueront à payer la TEOM. C'est ce qui est difficile à accepter.

**M. le MAIRE.** - Mais je viens de vous répondre, Monsieur. Les 40 % que vous signalez ne rentrent pas sur un point précis, ils rentrent sur la totalité du budget annexe qui se voit donc équilibré sur la notion d'ordures ménagères. Alors, tant mieux que ce poste ait diminué, mais comme celui d'à côté, qui est majeur, celui du traitement, lui, augmente d'une manière extraordinaire, cela n'équilibre pas les choses. Ce que vous pouvez regretter, parce qu'il y a effectivement une dichotomie par rapport à ce qui se faisait avant, mais sur la notion... Vous ne pouvez pas imaginer, en termes comptables, que le « profit », du moins la moins-value financière, la moindre dépense qui sera proposée, puisse être récupérée parce que le gain qui est fait est intégré dans la totalité du budget général consacré au traitement. Vous le savez bien.

**M. PRETOT.** - Du coup, il faut le prendre en considération dans la taxe.

**M. le MAIRE.** - Ceci étant d'un bel échange, je vous propose donc de voter ce rapport.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**9) Contrat Départemental pour la Transition Écologique (CDTE) 2023/2025 - Abrogation de la délibération 103/23 et approbation du contrat et de la demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de la tranche 2023**

Rapporteur : Mme JOULIA

Il s'agit, avec cette délibération, d'abroger la délibération du 13 juillet 2023 qui a prouvé la passation avec le Conseil départemental d'un CDTE, Contrat Départemental pour la Transition Écologique.

Pour mémoire, ce CDTE est un partenariat pluriannuel présenté en tranches annuelles soumises au vote du Conseil municipal de la Commission permanente du Département, et ce sera le cas vendredi prochain pour la tranche 2023 au niveau de la séance publique du Conseil départemental.

Pour l'année 2023, le montant de la tranche est estimé à 14 430 425 € hors taxes, conformément au tableau qui est joint en annexe de la délibération.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité à : abroger la délibération, comme je vous le disais ; approuver la passation du CDTE ; approuver la programmation pluriannuelle des projets

d'investissement 23-25 (si l'on vous demande de revoter c'est parce qu'il y a quelques modifications, non pas dans le montant global mais dans la répartition) ; solliciter cette subvention de 5 735 196 € ; et autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat afférente.

**M. le MAIRE.**- Sur ces explications, qui rentrent dans notre effort d'approfondir les dossiers pour réaliser les opérations qui sont de nature à diminuer les coûts énergétiques par une meilleure réhabilitation technique ou un changement d'éléments qui justifie ce genre d'amélioration, je vous demande donc d'approuver. Y a-t-il une remarque, une observation, un retrait ? (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Voilà notre sens de l'écologie opérationnelle continue.

Monsieur Imbert, parlez-nous aussi de la demande de subvention pour des travaux concernant la sécurité dans les écoles.

**10) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2024 » pour le renforcement de la sécurité dans les écoles Calamand et Casimir Gouin**

Rapporteur : M. IMBERT

Monsieur le Maire, il s'agit, non pas de renforcer mais d'améliorer. Je ne suis pas tellement d'accord avec le titre de la délibération. Non pas que la sécurité soit défaillante dans les écoles Calamand et Casimir Gouin mais ces deux écoles font partie du début d'un projet d'amélioration de la sécurité dans toutes les écoles. Il n'y avait pas de défaillance nulle part, on améliore tout simplement.

Alors cette délibération...

**M. le MAIRE.**- Attendez, il faut savoir si c'est une expression sémantique que vous relevez ou si effectivement... « Renforcement », « amélioration », vous trouvez que « amélioration » c'est mieux que... Ou si c'est accrédi-ter l'idée qu'il n'y avait pas de sécurité et que tout d'un coup on la découvre et qu'on l'a fait. Ce n'est pas pareil.

**M. IMBERT.**- Tout à fait.

**M. le MAIRE.**- Je crois qu'il faut trouver la formule la plus appropriée à la réalité. Il y a un système de gardiennage qui est permanent depuis des années, qui a ses qualités, ses disponibilités, quelquefois la présence parce que le CEC est grand et l'on y met un facteur humain. C'est dans ce cadre-là que l'on essaie de trouver une réponse plus adaptée.

**M. IMBERT.**- Nous sommes bien d'accord sur les choses. Ces deux écoles font partie d'un dispositif qui va être mis en œuvre et qui va viser à améliorer la sécurité de toutes les écoles. Il y a donc une subvention à hauteur de 70 % demandée au niveau du Conseil départemental et une participation de la commune à hauteur de 30 %.

Le Conseil municipal est invité à abroger la délibération de juillet, à solliciter l'aide financière, et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents qu'il convient.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**11) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique » pour la mise en place d'alarmes anti-intrusion dans des locaux situés au CEC**

Rapporteur : Mme JOULIA

Dans le même esprit, c'est la même chose pour le CEC. Mise en place d'alarmes anti-intrusion dans les locaux situés au CEC. C'est la délibération numéro 11.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**12) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2024 » pour le renforcement de la sécurité dans divers établissements et locaux de la commune**

Rapporteur : Mme JOULIA

Là c'est dans le cadre des travaux de proximité 2024 pour le renforcement de la sécurité dans les locaux de la commune.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**13) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2024 » pour l'aménagement de l'espace public plage du Ranquet**

Rapporteur : Mme JOULIA

**M. le MAIRE.**- Je vous rappelle que nous avons acheté une maison qui était un lieu où il y avait beaucoup de turbulences, elles ont disparu. Les habitants du quartier nous en sont très reconnaissants parce qu'ils ont passé des mois de tranquillité. Maintenant il s'agit d'éradiquer ces murs qui sont en décrépitude, c'est l'affaire d'un déménagement qui sera dans le cadre de la gestion, l'utilisation, et du plaisir de la plage du Ranquet.

**Mme JOULIA.**- Il s'agit d'aménager l'espace public et le Conseil départemental participe à ces travaux à hauteur de 70 %.

**M. le MAIRE.**- On y tient beaucoup, et il serait bien que l'on ait ce dispositif pour la fin de l'année afin que l'on puisse programmer les travaux pour la saison 2024.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**14) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille porteur d'eau et de son équipement radio – année 2024**

Rapporteur : M. RAOULT

Il s'agit de solliciter les aides financières du Conseil départemental et de la Région Sud pour l'acquisition d'un cinquième véhicule de patrouille pour le CCFF avec une répartition budgétaire à hauteur de 50 % de financement pour le Département, 30 % pour la Région, et 20 % pour la Commune. Pour ces acquisitions, le Conseil municipal est invité : à solliciter une aide financière de 37 726 € auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies », année 2024 ; à solliciter une aide financière de 22 635 € auprès de la Région Sud dans le cadre du plan incendie régional « guerre du feu, axe 1, prévenir le risque incendie », année 2024 ; et à autoriser M. le Maire ou son représentant habilité à signer les documents afférents.

**M. le MAIRE.**- Monsieur Imbert, vous allez être à la tête de... Ce n'est plus une patrouille, ce n'est plus une flotte, c'est une armada maintenant.

**M. RAOULT.**- C'est pratiquement votre caserne.

**M. le MAIRE.**- Cela fait quand même beaucoup. Tant mieux ! Et si l'on n'était pas d'accord on ne le soutiendrait pas, donc le problème ne se pose pas en termes, même pas d'ambiguïté, mais cela entraîne quand même que... Comme vous voulez que ces travaux soient accompagnés d'une capacité d'accueil pour la protection des véhicules eux-mêmes mais aussi pour le bien-être des gens qui sont bénévoles, qui méritent quand même que l'on ait encore plus d'égard, dans le cadre des travaux du centre municipal on a donc une antenne CCFF qui relève d'une base militaire.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**15) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Olympiades Culturelles**

Rapporteur : Mme JOULIA

En 2023 la Ville a bénéficié de 2 labels au niveau du Conseil départemental, celui de « Capitale provençale de la culture », label que nous n'avions jamais eu jusque-là, c'est donc un label qui tourne sur les différentes villes, et celui aussi de « Ville d'accueil des Olympiades culturelles », et cette délibération a pour objet de régulariser une demande de subvention pour un événement « Hip Hip Hop ! » qui a eu lieu au mois de mai, à hauteur de 35 000 €.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**16) Demande de subvention pour le projet d'ouverture d'une Micro-Folie - Réponse appel à projet Ministère de la Culture**

Rapporteur : Mme JOULIA

**M. le MAIRE.**- C'est un projet qui me tient particulièrement à cœur. J'ai découvert ce service numérique qui a une possibilité d'extension fabuleuse au niveau de la pédagogie de l'enseignement, au niveau aussi du bien-être et du confort culturel pour les personnes âgées, c'est famineux, et je pense qu'Istres devrait en être dotée. On a travaillé avec Mme Joulia ici et à Paris pour que cela puisse se faire. Je laisse Mme Joulia terminer mon propos.

**Mme JOULIA.**- Cette Micro-Folie, on dit souvent que c'est un musée numérique. C'est La Villette qui pilote ces opérations et qui regroupe en fait tous les musées nationaux, tous les équipements à vocation nationale (l'Opéra de Paris, le Château de Versailles, tous les musées nationaux, etc.), avec des banques de données qui permettent à, des scolaires, comme vous le disiez, des groupes constitués de générations différentes, de pouvoir venir, soit avec un projet particulier d'étude d'un tableau avec toute la médiation qui va avec, soit de faire une balade dans le Château de Versailles avec de la réalité augmentée, ce qui est une manière très ludique et très appréciée par notamment les adolescents. Ce dispositif vient compléter une offre culturelle importante, Monsieur Gabanou, sur la commune.

Et par rapport à votre intervention sur le Théâtre de l'Olivier, je voulais vous dire que ce théâtre a bien servi, il a bien rendu service, il aurait eu 90 ans en 2024. Ce qui relativise un peu la somme très importante que vous avez l'impression de voir attribuer au Théâtre l'Olivier.

**M. PRETOT.**- Les derniers travaux sont récents quand même. Des années 90.

**Mme JOULIA.**- Il y a eu des travaux mais l'on était arrivé au bout de tout ce que l'on pouvait tirer du bâtiment. Tous les 100 ans c'est quand même bien de s'offrir un théâtre dans une ville qui a une ambition, à la fois au niveau de l'éducation et de la culture, d'ouvrir l'esprit des gens, de participer à la cohésion sociale, d'augmenter la curiosité sur le monde entier, d'accueillir des troupes internationales. C'est notre projet culturel.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**17) Soutien aux projets d'action culturelle - nouvelle répartition**

Rapporteur : Mme JOULIA

Toujours dans le cadre des Olympiades culturelles on a accueilli une jeune photographe qui avait ce projet-là. C'était un projet du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) en collaboration avec l'Open de tennis d'Istres. Nous avons eu juste 1 100 € de l'enveloppe pour assurer ses frais de déplacement, de nourriture, d'hébergement. Et il y a aussi 3 000 € pour l'Association « Les Oreilles en face des trous », notamment pour soutenir une action qu'ils ont eue à la plage de la Romaniquette sur la place des femmes dans les activités culturelles, comme dans les festivals où elles représentent 65 % du public, par exemple, mais simplement une vingtaine de pour cent des artistes qui sont sur scène. Il y avait une exposition interactive qui était très bien faite et qui a eu le soutien d'ailleurs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la culture.

**M. le MAIRE.**- Vous voulez parler ? Allez-y.

**M. GABANOU.**- Madame Joulia, je ne remets absolument pas en cause l'action culturelle et la culture qui est développée dans notre ville.

**Mme JOULIA.**- Vous m'en voyez un peu étonnée mais ravie.

**M. GABANOU.**- Rassurez-vous. Ne soyez pas étonnée, je ne remets pas en cause. Ce que je remettais en cause...

**M. le MAIRE.**- On n'est pas terrorisé. Rassurez-vous.

**M. GABANOU.**- Ne vous inquiétez pas. On n'est pas là pour terroriser les gens. Ce que je remettais en cause, Monsieur, et Madame vous l'avez redit, c'est la somme astronomique qui est...

**Mme JOULIA.**- Je n'ai pas dit qu'il y avait une somme astronomique.

**M. GABANOU.**- Mais moi je le dis..

**Mme JOULIA.**- Gardez vos propos et ne me les attribuez pas.

**M. GABANOU.**- Non, je ne vous les attribue pas. La somme qui est mise dans la construction de ce théâtre c'est l'argent du contribuable des Bouches-du-Rhône, puisque c'est un partenariat avec le Département, et les gens...

**Mme JOULIA.**- Non, c'est surtout la Métropole.

**M. GABANOU.**- Oui, de la Métropole, excusez-moi.

**Mme JOULIA.**- C'est un équipement pur jus Métropole.

**M. GABANOU.**- Les gens qui payent des impôts au niveau de la Métropole n'ont peut-être pas été sollicités pour la construction d'un... Monsieur, vous pouvez avoir un sourire, ils n'ont pas été sollicités pour un théâtre de 22 M€. Parce qu'avec 22 M€...

**Mme JOULIA.**- Cela faisait partie de notre programme.

**M. GABANOU.**- Madame, c'est comme pour d'autres choses. Mais permettez-moi quand même de vous dire que pour moi, cette somme-là, avec la réhabilitation qu'il y a eu antérieurement du Théâtre de l'Olivier...

**Mme JOULIA.**- Qui n'avait rien à voir.

**M. GABANOU.**- Je sais que cela n'a rien à voir, mais quand on met les sommes au bout du bout du bout, on arrive peut-être à des milliers d'euros. Certes, le Théâtre de l'Olivier n'est plus dans l'aspect et dans le goût de notre Ville, puisqu'apparemment...

**Mme JOULIA.**- Ce n'est pas le goût, ni l'aspect.

**M. GABANOU.**- Madame, j'ai vu la maquette, moi je ne remets pas en cause le *designer* de cet établissement, ce que je remets en cause c'est le montant et la somme qui me semble exorbitants par rapport au quotidien des Istreins, qui est peut-être : les salaires qui n'augmentent pas comme ils le veulent, l'inflation, etc. Vu la conjoncture actuelle et ce qui va se passer sur le long terme avec les guerres à droite à gauche, était-il judicieux, à ce moment-là, de développer un théâtre à hauteur de 22 M€ ? Même si ce n'est pas la commune qui engage l'argent, aujourd'hui je pense que l'on aurait pu développer autre chose dans notre centre-ville d'Istres : les trottoirs, les ci, les là. Il y a plein de choses à faire avec 22 M€. Il est vrai que la culture est quelque chose qui vous tient à cœur, et moi je travaille dans la culture,

à partir de là je ne m'oppose pas à la culture, je m'oppose au montant qui est alloué. J'espère que je vous ai répondu.

**Mme JOULIA.** - Mais je vous répondrai aussi.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Gabanou, vous pouvez faire la démonstration de votre fidélité à la culture, permettez-moi, sans avoir recours à des éléments de votre parti, avec ses interventions historiques, la culture n'a jamais été un élément de votre parti en termes d'intérêt. Au contraire.

**M. GABANOU.** - Monsieur, on ne parle pas de parti là.

**M. le MAIRE.** - Et si l'on remonte un peu plus loin dans l'histoire, je dirais même que cela reste le fer de lance opposé. D'ailleurs je l'avais dit, rappelez-vous, vous étiez déjà là, frétilant –un peu déçu quand même– à côté de M. ... Comment s'appelait-il celui qui a fait une apparition à la TGV, qui est resté 2 ans ? L'un de vos prédécesseurs qui était tête de liste, comment s'appelait-il ?

**M. GABANOU.** - Je ne sais pas de qui vous parlez.

**Mme JOULIA.** - Mexis ?

**M. le MAIRE.** - Mexis ! Effectivement, il y avait une intervention où on lui avait rappelé, parce que lui-même... Il avait au moins cette honnêteté de revendication où il était contre mais de manière presque culturelle. Vous, vous ne l'êtes pas de manière culturelle.

**M. GABANOU.** - Mais je ne vous ai pas dit que j'étais contre. Je suis contre la somme engagée, c'est tout. J'ai le droit d'exprimer mon point.

**M. le MAIRE.** - Vous l'êtes sans vouloir le dire, tout en le disant. En tout cas, nous, on le comprend ainsi.

**M. GABANOU.** - Oui, vous comprenez comme cela vous intéresse.

**M. le MAIRE.** - Deuxièmement, là aussi on est un peu fasciné –le mot est un peu excessif, en tout cas surpris et troublé– par votre façon de ne pas regarder les réalités en face. Ou du moins vous ne regardez que celles qui peuvent vous apparaître avantageuses dans un débat ou une joute oratoire. Il y a eu une demande aux Istréens. Vous ne vous en souvenez pas ?

**M. GABANOU.** - Si, bien sûr.

**M. le MAIRE.** - Et pourquoi vous dites que les Istréens n'ont pas été consultés ?

**M. GABANOU.** - Mais je ne vous parle pas des Istréens.

**M. le MAIRE.** - Si, vous avez dit ça à l'instant.

**M. GABANOU.** - Moi je vous parle de la Métropole. La Métropole ce n'est pas que les Istréens.

**M. le MAIRE.** - Si vous n'arrivez pas à vous souvenir de vos propres propos dits 2 minutes avant, c'est un peu difficile.

**M. GABANOU.** - Monsieur, je vous ai dit les gens qui sont dans les Bouches-du-Rhône.

**M. le MAIRE.** - Donc c'est sûr que quand je vous rappelle des discussions antérieures, c'est encore plus éloigné. Alors je vous rappelle ce que vous avez dit, c'est-à-dire que les Istréens n'ont

pas été sollicités pour. Si, ils l'ont été, aux dernières élections municipales. Et de manière très affirmée ils ont pris position pour les propositions que nous avons faites globalement.

**M. GABANOU.**- Absolument, Monsieur. Mais ce n'était pas chiffré.

**M. le MAIRE.**- Donc le débat démocratique est clos.

**M. GABANOU.**- Précisez-le quand même que ce n'était pas chiffré.

**M. le MAIRE.**- Deuxièmement, Monsieur, ou vous avez choisi de jouer le naïf de service...

**M. GABANOU.**- Je pense qu'on est deux alors.

**M. le MAIRE.**- Vous voyez que je suis pudique, j'emploie des litotes, comme cela vous ne pouvez pas vous vexer, en tout cas pas me faire des procès. Le naïf de service. Mais vous ne pouvez pas imaginer qu'à partir du moment où l'on fait le choix d'un équipement qui va être d'une attractivité métropolitaine, d'une portée et d'une importance par rapport au regret que l'on a de celui antérieur, cela va coûter quelques euros recueillis à la sortie de Notre Dame de Beauvoir.

**M. GABANOU.**- Sauf que, Monsieur, quand vous avez proposé votre projet, il n'y avait pas ce qui se passe actuellement.

**M. le MAIRE.**- Je vous signale que les crédits ont été mis en tenant compte des réalités de mouvements. Après, effectivement, ou vous préconisez que l'on abandonne parce que, ou on suit la donnée et la donnée est de le faire, lorsqu'il y a un complément utile.

Et puis, encore une fois, Monsieur, on est tout à fait à l'opposé évidemment, sur les valeurs morales déjà pour commencer, mais surtout sur la vision d'Istres. Puisque c'est ce qui vous intéresse ici, ce n'est pas autre chose. Je ne suis pas, nous ne sommes pas, pour une Ville immobile. Nous ne sommes pas pour une Ville enfermée dans des amplitudes et qui, par nature, avec un niveau arrêté, ne peut que régresser. Nous sommes délibérément volontaires pour qu'il y ait un mouvement permanent qui parte de l'économie, parce que c'est quand même ça le départ de la richesse sociale à partager, et qui se traduise par un service public de meilleure qualité, à travers bien sûr une offre qui sera plus adéquate.

La culture c'est un élément culturel, c'est un élément d'épanouissement de l'homme, c'est un élément économique, c'est un élément touristique, cela a des effets induits que vous ne pouvez pas imaginer. Peut-être que l'on pourra en parler tout à l'heure dans l'élément touristique, mais si 20 % de la population visiteuse d'Istres est venue chez nous, ce n'est pas uniquement pour chez nous. C'est parce que c'est un point de base qui permet, dans une culture rayonnante autour de nous, de pouvoir être un élément attractif. C'est pour nous un élément majeur.

Pour terminer, pour moi qui ai une vision de l'aménagement spatial et de la façon de considérer comment l'humanité peut se greffer –au sens non pas moral du terme mais au sens recensement– c'est la meilleure façon de donner de l'animation aux endroits qui pourraient en manquer si c'est un élément qui vit de l'intérieur, puisque c'est pour cela qu'il est reproduit. Il va vivre aussi de l'extérieur, et il va créer des externalités qui vont être positives pour toute la population d'Istres, et ça aussi vous ne pouvez pas le mesurer parce que vous n'avez pas du tout cette vision d'une Ville qui avance.

On vote. Unanimité moins 1, non ? Alors, qu'est-ce que vous faites ?

**M. GABANOU.**- Je vous ai dit que je n'avais pas de... Si l'on est dans la culture il n'y a pas de souci. C'est le montant.

**Mme JOULIA.**- Il le vote.

**M. le MAIRE.**- Ah vous votez ? Il doit avoir une vision particulière parce qu'il parle finalement toujours pour rien puisqu'au final il vote tout.

**M. GABANOU.**- Mais non, c'est vous qui faites une fixation, Monsieur. Je vote parce que je suis en Conseil municipal, je dois voter, Monsieur.

**M. le MAIRE.**- C'est assez anachronique quand même d'avoir une grosse différence d'appréciation, d'avoir un avis complètement divergent, et au final, *pof!* On vote pareil. Tout en disant « Mais c'est trop cher pour les contribuables ». On a du mal à s'y reconnaître.

**M. GABANOU.**- Ne vous inquiétez pas, je m'y retrouve quand même.

**M. le MAIRE.**- C'est pour ça que je dis que si vous prenez la parole c'est que vous devez avoir une idée derrière la tête.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**18) Feria - Partenariat - montants de participation et convention afférente, à partir de l'édition 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN

Dans le cadre de l'organisation de la feria il est nécessaire de mettre à jour les conventions de partenariat avec les tranches des montants et les exonérations par spectacle.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**19) Mandats spéciaux**

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**20) Les Allées de Noël - tarif de la billetterie**

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**21) Tarifs de restauration applicables aux organismes et associations conventionnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : M. IMBERT

Tout est contenu dans le titre. On vous demande de voter les tarifs ci-dessous, dont je vous fais grâce de la lecture, qui concernent : la restauration des organismes et associations, les repas confectionnés et livrés aux convives de l'association conventionnée, qui est l'ITEP le Verdier –c'est un institut thérapeutique pour les enfants en situation de handicap– et la restauration des enfants qui participent au centre social.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur une augmentation de 2 % des tarifs, et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**ADMINISTRATION GENERALE**

**22) Candidature de la Ville d'Istres pour le label 100 % Éducation Artistique et Culturelle (EAC) mis en place par le Ministère de la Culture**

Rapporteur : Mme ALVERNHE

C'est pour une candidature de notre Ville pour le label 100 % EAC (Education Artistique et Culturelle) mis en place par le Ministère de la culture. (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

(Mme Gouin quitte la salle.)

**23) Conseil Municipal des Jeunes (2023/2026) et Règlement intérieur - Engagement de la collectivité à respecter et promouvoir les droits des enfants et des jeunes à participer**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**M. le MAIRE.** - Madame Camoin, de manière précise, parce que là il y a 3 pages, sur le règlement du Conseil municipal des jeunes. Dites-nous ce qui va changer pour la collectivité et pour les jeunes qu'elle essaie de piloter dans cette recherche de citoyenneté.

**Mme CAMOIN.** - (Lecture du rapport.) (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**24) Dénomination du gymnase des Heures Claires**

Rapporteur : M. le MAIRE

J'ai été particulièrement peiné du décès de Pierre Solere, d'autant que je l'ai appris bien après son départ de cette terre puisque c'était pendant une époque où je n'étais pas là et que l'information ne m'avait donc pas été transmise. C'est pour cela que j'ai tenu à ce que, dès le premier Conseil municipal, on ait un retour à sa mémoire, surtout pour tout ce qu'il a fait pour des générations d'enfants. Je voudrais qu'on le salue de la manière la plus symbolique en dénommant le gymnase du Centre Educatif et Culturel des Heures Claires le gymnase Pierre Solere. J'ai bien sûr écrit à son épouse, je l'ai rencontrée samedi, et nous avons convenu qu'on pourrait le dénommer dès maintenant. En tout cas, pour ce que la délibération du Conseil municipal nous propose, c'est acté à ce jour, mais l'on pourrait immédiatement enchaîner sur son inscription plutôt que d'attendre la réhabilitation complète qui est programmée l'an prochain. C'est donc à voir de manière précise. On va essayer de le faire dans les semaines qui viennent.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**25) Prorogation de la convention d'accueil des agents du Ministère de l'Intérieur au restaurant « La Terrasse » pour les repas de midi du lundi au vendredi**

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**26) Approbation de la convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux entre la commune d'ISTRES et les bailleurs sociaux du territoire dans le cadre du passage d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux »**

Rapporteur : Mme MORA (Lecture du rapport.) (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**27) Etat - Schéma départemental des Services aux Familles des Bouches-du-Rhône 2023-2026 (SDSF)**

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais vous présenter, de manière succincte mais quand même suffisamment précise pour que vous le sachiez, quel va être notre nouveau type de gestion pour nos relations du service aux familles, qui a fait l'objet d'une discussion avec la CAF, et même plus qu'une discussion, d'une approbation, qui a été honoré la semaine dernière par une signature collective, à laquelle participait également le Préfet pour l'égalité des chances.

Ce schéma départemental a pour vocation de grouper toutes les aides qui dépendent de la vie sociale, en demandant bien sûr à tous les partenaires d'avoir une unité de vue, une unité d'action, et d'avoir aussi un rôle défini sur un certain périmètre qui va être élargi de la ville d'Istres à un territoire plus grand. Il ne correspond pas totalement puisque ce ne sont pas les mêmes imbrications municipales mais l'on y retrouve quand même la Ville de Port-Saint-Louis, la Ville de Fos, et la Ville d'Istres sera, non pas le

leader de l'opération mais elle aura quand même un rôle plus défini dans l'espèce de matrice que l'on propose pour les familles. Des aides particulières vont notamment être mises puisque nous aurons plus de moyens que par le passé et avec une figure de proue qui sera là pour le coordonner. Nous avons déjà travaillé sur ce système-là et nous pouvons être en appel avec des collectivités autres pour pouvoir avancer. Et j'oubliais, mais c'était dans le cadre de, la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts pour faire partie de ce périmètre.

Fort de tout cela, il y a eu un diagnostic qui permet de définir les enjeux sur le territoire : le maillage et le rééquilibrage territorial, l'attractivité des métiers, la formation des professionnels, la continuité éducative, l'information des parents et la stratégie de communication, l'accueil des populations vulnérables, le lien social et la participation des familles, l'évaluation des services aux familles. Tout cela sont des termes peut-être plus savants ou plus différents mais ce sont des activités que nous faisons déjà depuis très longtemps partout et qui font déjà l'objet de financements de la part de la CAF, mais là qui vont être prises dans une globalité.

D'ailleurs, ce qui nous a intéressés avec les services –notamment avec Mme Sommacco quand elle sortait de chez elle pour venir jusqu'ici– c'est de voir les financements dans le delta qui étaient fondés sur des réalités et plus sur des beaux projets. On s'aperçoit aujourd'hui que l'on a une hausse. Pas une hausse exorbitante mais une hausse. Et surtout, on a toujours une crainte qu'en cas de restructuration, lorsque l'on a un changement, derrière cela, se cache une volonté de. Non. Il y a des vrais projets, avec des vraies signatures, sur des vrais engagements, il y a des vrais crédits, et pour nous il y a effectivement une somme, un delta supérieur.

Pour prendre un exemple, celui qui est dans les mains, dans l'animation, le projet du centre social des jeunes qui s'appelle L'Escalier, qui est au centre-ville et qui est mené par le Père Philippe, qui n'a rien à voir avec une congrégation religieuse qui serait réunie là pour faire du prosélytisme. Non, pas du tout. On est dans un cadre d'expression de citoyenneté avec des effets très laïques qui se trouvent être faits par quelqu'un qui a la foi et qui est religieux. Mais on est dans un cadre que. Qui a d'ailleurs fait que la CAF a porté cette année pour la première fois sa contribution. On est donc dans un cadre évolutif positif.

Le schéma s'organise autour de 4 organisations stratégiques : le maintien et le développement des services aux familles, l'amélioration de la qualité des services aux familles, l'accès des familles aux services, la place des familles dans les services aux familles.

Tout cela est autour de la famille. Parce que c'est la vraie notion du service public, surtout lorsqu'il est dans un domaine où l'on peut imaginer qu'il y a bien sûr une inégalité des gens, nous faisons en sorte que notre positionnement se fasse de manière politique et lourde. L'objet de ce schéma départemental est d'aller dans ce sens.

J'avais signé –parce que je n'avais pas d'autre choix sinon la Ville ne passait pas– j'avais dit « sous réserve ». Aujourd'hui je demande que vous enleviez les réserves et que la signature que j'ai présumé donner la semaine dernière (lundi avec le Préfet) puisse être honorée par votre accord de ce jour.

Mme Falco m'a accompagné. Je me suis bien défendu, non ?

Mme FALCO.- Oui, très bien.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

## PERSONNEL

### **28) Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. BREMAUD

On est dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs. Bien évidemment ce ne sont pas des recrutements, ce sont juste des ajustements liés à des changements de postes ou des réussites à concours ou examens. Donc 4 postes d'adjoints techniques à temps non-complet, 90 %, pour la filière technique, et 2 postes d'adjoints administratifs à temps non-complet.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

### **29) Création d'un poste d'ingénieur territorial**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. le MAIRE.**- Alors là, je le dis d'entrée, M. Bremaud enchaînera, on parle d'écologie opérationnelle, on parle de grosses dépenses financières, on parle de chercher des financements, et effectivement, lorsqu'il y a des fonds ouverts ou des crédits adaptés à des situations pour concourir justement à cette restriction de dépenses énergétiques on apporte notre concours et l'on sollicite une participation à la prise en compte du salaire d'un ingénieur. Ce sera fait à travers 40 % d'une personne que l'on va recruter, qui est spécialiste des flux.

Un exemple, un contrat du CEC à EDF, 250 000 € il y a 6 mois, 750 000 € aujourd'hui. Vous comprenez qu'aujourd'hui on a véritablement nécessité d'aller vers le sens de la rigueur. Rigueur qui peut se passer facilement par une pédagogie de changements des habitudes. Quelques effets de changements bien sûr naturellement avec des travaux programmés mais aussi avec la participation des gens, c'est l'exercice de la citoyenneté sur lequel nous nous appuyerons. Ce personnage sera vite couvert par les économies que l'on va faire, parce que si l'on fait des économies cela ne peut être que sur des éléments importants. Monsieur Bremaud, vous pouvez conclure.

**M. BREMAUD.**- Vous avez été, comme d'habitude, excellent, voire extraordinaire, Monsieur le Maire ! Sans aucune flagornerie, bien évidemment ! (Rires.)

**M. le MAIRE.**- M. Bremaud a raison de le dire comme cela parce qu'il est supposé remplacer M. Mayor, il a donc un cumul de superlatifs qui se comprend. (Rires.)

**M. BREMAUD.**- C'est ça. Mais je suis quand même bien meilleur. (Rires.)

**M. PRETOT.**- Y compris pour la modestie. (Rires.)

**M. BREMAUD.**- Bien évidemment, Monsieur Pretot.

**M. le MAIRE.**- Ne faites pas celui qui est au-dessus de cela parce que je suis sûr que vous partagez ce qu'il vient de dire et que vous ne le dites pas. Vous ne pensez pas ce que vous venez de dire, vous répondez par ironie.

**M. BREMAUD.**- C'est un poste qui va nous permettre de faire des économies, mais même par le biais de certains montages de dossiers peut-être qu'il nous fera gagner de l'argent. C'est anachronique mais c'est une dépense qui va nous rapporter.

**M. le MAIRE.**- Pas « peut-être », sûrement !

**M. BREMAUD.**- Je vous demande donc d'approuver l'excellent rapport de M. le Maire.

**M. le MAIRE.**- De toute façon on part déjà à 40 % de participation.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

### 30) Création d'un poste de Chargé de Communication

Rapporteur : M. BREMAUD

Pareil, là ce n'est pas un recrutement, c'est juste rajouter une case dans un organigramme. Nous sommes sur la création d'un poste de chargé de communication. Bien évidemment la personne est déjà chez nous depuis moult dizaines d'années.

**M. PRETOT.**- Cela m'interroge. Du coup, si la personne est là depuis de nombreuses années, elle est sur des missions com ou pas du tout ?

**M. BREMAUD.**- Absolument.

**M. PRETOT.**- Alors, si le poste n'était pas créé, sur quel poste est-elle ?

**M. BREMAUD.** - Dans l'organigramme exact je ne peux pas vous le dire, en tout cas elle est repositionnée dans l'organigramme. Son nom ce sera « chargé de com ». Vous pourrez revenir vers moi.

**M. le MAIRE.** - Il n'y a rien de caché, il n'y a rien de mystère, il s'agit de Mme Bressy qui est dans nos services depuis 20, 25 ans, et qui est photographe.

**M. BREMAUD.** - Elle était photographe.

**M. le MAIRE.** - Tout en participant à la rédaction de « Istres Mag ».

**M. PRETOT.** - D'accord. C'était pour comprendre.

**M. BREMAUD.** - Je ne voulais pas la nommer, Monsieur le Maire, parce qu'on n'a pas l'habitude de nommer, mais c'est quelqu'un qui est chez nous, elle était photographe, et l'intitulé de son poste a changé dans le cadre d'un organigramme. Tout simplement.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.** - Maintenant nous allons laisser M. Casado faire son *one man show*...

**Mme JOULIA.** - Non. Cela commence par Mme Tramontin. (Rires.)

**M. le MAIRE.** - Céline étant de retour, transfert de propriété pour un terrain qui se trouve à proximité d'un mail à Entressen.

## **URBANISME**

**31) Transfert de propriété, à titre gratuit, du terrain d'assiette d'un équipement de proximité, appartenant à la Métropole Aix Marseille, formant la médiathèque d'Entressen et cadastré section DW N°340 situé rue des Coulies sur Entressen**  
Rapporteur : Mme TRAMONTIN (Lecture du rapport.) (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.** - *One man show* de M. Casado. Alors, on va quand même l'aider. Je vous propose que les 32 et 33 fassent le même objet, puisque c'est une constitution de servitudes de passage pour le même profit, c'est-à-dire ENEDIS.

**M. CASADO.** - Tout à fait. Excellent, Monsieur le Maire ! (Rires.)

**32) Constitution de diverses servitudes de passage en aérien, de tréfonds et conventionnelles de pose de coffret au profit d'ENEDIS sur la propriété communale cadastrée section DM N°37, PIC MAUREL SUD**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**33) Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section AT N°514-524, lieudit PEPI au profit d'ENEDIS**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**34) Constitution de servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section DW N°262 lieudit « les Ginestes » à ENTRESSEN au profit de GRDF**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**35) Constitution de 6 servitudes de passage et de tréfonds sur les propriétés communales cadastrées section AR N°363, 358, 360, AS N°634, 639, 632 sises La Salle Nord au profit de GRDF**  
Rapporteur : M. CASADO

C'est la continuité de ce qui s'est passé aux Charmilles et c'est encore GRDF qui va remplacer les conduites de gaz. C'est aussi à titre gratuit.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**36) Constitution de deux servitudes de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section AO N°38, située Place du Berger au Prépaou, au profit des parcelles cadastrées section AO N°34-35-36 et 37, propriétés de la Société LOGIREM**  
Rapporteur : M. CASADO

Là c'est dans le cadre de la réhabilitation des logements sociaux qui sont situés sur la place du Berger, au quartier du Prépaou. La LOGIREM demande des constitutions de passage et de tréfonds, nous en avons pour 300 €. (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**37) Convention de mise à disposition du terrain d'assiette, d'une surface de 19.00 m<sup>2</sup> environ, nécessaire à l'installation d'un transformateur électrique et tous ses accessoires sur la propriété communale CX N°34, allée de la Combe aux Fées, au profit d'ENEDIS**  
Rapporteur : M. CASADO

C'est pour la pose d'un transformateur pour alimenter la future médiathèque du CEC, c'est 324 €. (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**38) Déclassement de 2 emprises de 34 m<sup>2</sup> et 69 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public communal sises traverse du Coucou au profit d'un administré**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**39) Déclassement d'une emprise de 16 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Ronde des Pioutons au profit d'un administré**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.** - On laisse faire Céline le prochain.

**M. CASADO.** - Oui. Sauf qu'il faut dire que ce n'est pas une pharmacienne, c'est une dentiste. Il faut que ce soit bien préciser.

**40) Cession onéreuse des lots N°23p et 24, de la copropriété du Centre Commercial des Restoubles, existante sur les parcelles cadastrées section DW N°133-134-135-136 et 137**  
Rapporteur : Mme TRAMONTIN (Lecture du rapport.)

Cela se situe à l'espace de l'ancienne Poste. La Poste d'Entressen qui avait été détruite par un acte malencontreux, ce qui a donné l'occasion après à M. le Maire d'implanter un distributeur automatique de billets sur l'avenue de La Crau, puis d'implanter un nouveau cabinet médical en lieu et

place au rez-de-chaussée, et là, dans la partie attenante, qui comprend un rez-de-chaussée, un R+1, de pouvoir y implanter un cabinet dentaire.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**41) Cession onéreuse d'une emprise de 194 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Traverse de l'Emérillon au profit d'un administré**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**42) Cession onéreuse d'une emprise de 10 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Impasse du Marseau au profit d'administrés**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

#### DESIGNATIONS

**43) Modification des représentants Syndicaux CGT au Conseil d'Exploitation de la Régie des Agents de la Ville d'Istres**  
Rapporteur : M. BREMAUD (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**44) Désignation d'un Référent Déontologue pour les élus locaux et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 13**  
Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.) (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre disponibilité et pour le bon esprit qui a présidé à cette rencontre.

*La séance est levée à 11 heures 23.*

Le Secrétaire de séance,

Claude MORA



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

